SECURITY INTELLIGENCE
REVIEW COMMITTEE

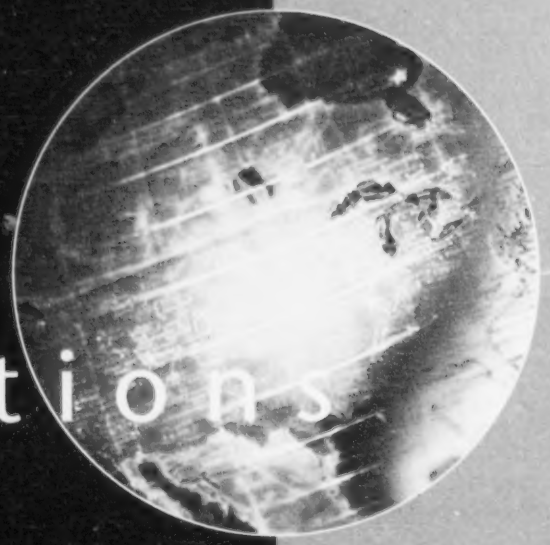

reflections

Twenty years of
independent external review
of security intelligence
in Canada

Canada

Reflections is published by the Security Intelligence Review Committee (SIRC). Some of the opinions expressed in this publication do not necessarily reflect the views or opinions of SIRC.

Concept and direction	*Tim Farr*
Research and writing	*Patrick Gigantès, Heakal Communications*
French translation and editing	*Maurice Audet*
Design	*Karin Torrey, Point Point Solutions*

This publication may be reprinted in whole or in part with credit to the Security Intelligence Review Committee.

Public feedback concerning this publication is welcome. Please address all correspondence to:

Security Intelligence Review Committee
P.O. Box 2430, Station D, Ottawa, Ontario K1P 5W5
(613) 990-8441
www.sirc-csars.gc.ca

Cat. No. PS108-1/2005
ISBN 0-662-68695-0

© Security Intelligence Review Committee, 2005
Printed in Canada

105-03475/

Reflections

This publication was prepared to commemorate the twentieth anniversary of the Security Intelligence Review Committee. More than a summary of the functions and landmark reviews conducted by SIRC, it serves as a record of the people who have worked for and have had an impact on the activities of the Committee since it was first established. From Committee chairs to members, from executive directors to staff, all have served Canada with distinction by ensuring that national security intelligence remains accountable and effective.

Looking back

is to look at time as a mirror;

one that reflects

who we were,

who we are,

and who we aspire to be...

The publication is organized in three themes: a look back at SIRC's past, a look ahead to the challenges in the future and an overview of SIRC's role today.

The Committee

Photo: Couvrette Ottawa

Chair: The Honourable Paule Gauthier (centre)

Left to right: The Honourable Baljit S. Chadha, The Honourable Raymond Speaker, The Honourable Roy Romanow, The Honourable Gary Filmon

Inside

Foreword
A message from the Chair 1

Commentary
Intelligence review and democratic governance:
an overview of Canadian and international perspectives 3

Looking back
The case for security intelligence review in Canada 7
SIRC's early years (1984–1990) 12
A maturing organization (1990–2004) 16
The new millennium and post-9/11 era 20

Looking forward
The challenges of security intelligence review in the years ahead 21

Leadership
Chairs and members of SIRC (1984–2004) 25

Want to know more?
An overview of SIRC's role and responsibilities 31
Contact information about SIRC 37

Appendix
SIRC Reviews 1984–2004 39

Foreword

A MESSAGE FROM THE CHAIR

This publication, *Reflections*, marks an important milestone in the history of the Security Intelligence Review Committee—and of Canada's security intelligence community.

Over the past 20 years, Canadians have witnessed important changes in the relationship between the security of the state and the rights and freedoms of citizens. We've seen the emergence of new, sophisticated threats to our national security and an evolution in how governments respond to keep those threats at bay. The Security Intelligence Review Committee (SIRC) and the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) were both established in 1984, and since then, both have evolved. As Chair of SIRC, I am proud of the central role that our Committee has played in the development of CSIS and as an international example of Canada's commitment to rights and freedoms. I also have no doubt that SIRC will continue to play a vital role in Canada's security intelligence community in the years ahead.

Key events in the evolution of both organizations are reflected in this special retrospective publication. More than an omnibus list of cases and reviews, this publication offers perspectives on the SIRC members and staff who have been part of this organization's history. Moreover, it casts light on the lessons of our past so that we may apply them to today and help shape our future. With this in mind, this publication features quotes and highlights of various individuals who lived this history in their careers. It also includes a section devoted to the challenges ahead with respect to the review of Canada's security intelligence functions.

I hope this publication will lead to a better understanding of SIRC and that it will help to explain how the Committee continues to play a vital role in protecting public safety and civil liberties in Canada.

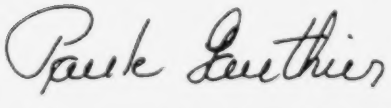

The Honourable Paule Gauthier, P.C., O.C., O.Q., Q.C.

Commentary

INTELLIGENCE REVIEW AND DEMOCRATIC GOVERNANCE: AN OVERVIEW OF CANADIAN AND INTERNATIONAL PERSPECTIVES

by Professor Martin Rudner

In response to the global terrorist onslaught that beset the turn of the 21st century, the intelligence services of democracies, including Canada, have been catapulted to the forefront of public attention. In democracies, citizens look to their intelligence agencies to protect national security and public safety. They also look to intelligence review (often confused with "oversight") to provide public scrutiny of the activities of those agencies. Intelligence review plays a vital role in making secret intelligence agencies politically accountable and publicly acceptable—it has become a hallmark of good governance in the domain of national security in democratic political systems.

Intelligence review is structured and performed in various ways in different countries. It may be undertaken by an executive, legislative or freestanding body—one that is political-party based, bi-partisan, or non-partisan and independent. Review bodies can have jurisdiction over a single intelligence agency or over a wider intelligence and security sector. The scope of intelligence review or oversight can be retrospective—scrutinizing past practices—or can involve the investigation of current, ongoing operations. Evaluations in the review process may assess organizational efficiency, including resource allocation and questions of value for money, or may examine the compliance of intelligence activities against law, policy and Ministerial direction, or ethical propriety. Outcomes from the review process can take the form of binding directives to remedy deficiencies, or recommendations to government and or to the intelligence service concerned for remedial action. This can be conducted either in public or secretly.

Canada, Belgium and Norway each have a freestanding, non-partisan intelligence review committee operating at arm's-length from Parliament. Other countries chose to base their intelligence review or oversight responsibilities more directly within their respective legislatures. The United States Congress, the German Bundestag, the Israeli Knesset and the parliaments of Australia, Italy, Switzerland and New Zealand (among others) all have specific committees

mandated to monitor the conduct of their respective intelligence services. While the intelligence review function in those countries is politically representational, it can also become partisan and politically charged. The United Kingdom, for its part, sought to blend parliamentary representation with non-partisan prescriptions in an Intelligence and Security Committee, which was given a unique statutory status.

Governments may also make use of executive oversight mechanisms, such as Inspectors General (Australia, Canada, New Zealand, Sweden, Switzerland, U.S.A.), or executive boards (Sweden) or judicial commissions (New Zealand, U.K.) to monitor intelligence service compliance with law and policy. Most countries confine their intelligence scrutiny to the retrospective review of intelligence activities. A few also provide for the external oversight of current operations. American congressional committees and the Norwegian Committee on the Intelligence, Surveillance and Security Services are two examples of external bodies that engage in oversight of current, ongoing intelligence operations.

Both approaches—retrospective review and operational oversight—present important challenges to national security systems of democratic countries. Intelligence review (and especially oversight bodies) risk being co-opted as a result of the close working relationship that must develop for scrutiny to be effective. With oversight in particular, there is a danger that intelligence monitoring can become transformed into an endorsement of ongoing operations, absolving the intelligence service from any subsequent questioning about the propriety of its actions. Retrospective reviews of intelligence activities can also involve ambiguities of time, especially with respect to intelligence operations that last for prolonged periods. This is frequently seen with counter-terrorism cases, where investigations and surveillance of suspected terrorists and their networks can continue for years. In Canada, SIRC can initiate a review of CSIS activities at any time and may scrutinize operations that are still ongoing, but only on a retrospective basis.

During its first two decades, SIRC had to heed the changing thrust of CSIS activities as the focus of security intelligence shifted from the Cold War preoccupation with counter-espionage and counter-subversion, to current priorities: counter-terrorism, transnational organized crime and the proliferation of weapons of mass destruction. The expanded role of security intelligence over the past two decades has been accompanied by an unprecedented increase in reliance on inter-agency cooperation and information sharing,

both domestically (with law enforcement agencies) and internationally (with allies and partners in the coalition against terrorism). These trends have far-reaching implications for intelligence review and accountability mechanisms. SIRC's mandate is limited by statute to the activities of CSIS and does not cover other organizations involved in security intelligence.

For the accountability process to function effectively, trust is required. The intelligence community and civil society must acknowledge the trustworthiness of the intelligence review system. The intelligence community must trust the intelligence review apparatus to exercise appropriate standards of accountability while respecting the need to protect citizens from harm by improper disclosures, unwarranted interference, or partisan political games. Civil society must trust intelligence review mechanisms to discern whether the intelligence mandate is being fulfilled lawfully and appropriately and that civil liberties are respected.

Trust takes time to build, and can be damaged by a moment of folly. Yet it is precisely trust that empowers the intelligence review and accountability functions, enabling them to enhance the democratic management of, and public confidence in, the national security machinery of government.

Professor Martin Rudner was Associate Director and Director of the Norman Paterson School of International Affairs at Carleton University, Ottawa, Canada, from 1985 to 1999, and is currently Director of the School's Canadian Centre of Intelligence and Security Studies. The author of numerous books and articles on international matters, he is Past President of the Canadian Association for Security and Intelligence Studies (CASIS), and a frequent commentator on national radio, television and print media. Dr. Rudner is also a member of the Advisory Panel to the Commission of Inquiry into the Actions of Canadian Officials in Relation to Maher Arar.

Looking back

THE CASE FOR SECURITY INTELLIGENCE REVIEW IN CANADA

A police-sponsored campaign of dirty tricks consisting of break-ins, arson and theft targeted at left-leaning press and political parties (including one that was poised to form a government). A subsequent cover-up that was almost successful—involving a deception that included lying to a Minister about the campaign! —but was undermined by frank admissions of people who participated directly in illegal activities.

These kinds of stories might seem far-fetched and the stuff of spy-novel fantasy, but all of it is true. And all of it happened...*in Canada.*

Revelations of an RCMP dirty tricks campaign conducted during the 1970s—which came to light during the hearings and subsequent report of the *McDonald Commission of Inquiry Concerning Certain Activities of the RCMP* (1981)—led directly to the disbandment of the RCMP's Security Service. It also resulted in the creation three years later of a new civilian security intelligence service and the Security Intelligence Review Committee (SIRC).

The story of how Canada's security service evolved is worth re-telling. In doing so, it's important to understand that there were key events that predate the McDonald Report. The RCMP Security Service's illegal activities up until the late 1970s were not isolated incidents. There were lessons that should have been learned—perhaps earlier than they were—about the need for changes in the way that security intelligence had been conducted in Canada. Circumstances simply reached a breaking point, such that by the 1980s, a civilian security intelligence service and a framework to hold it publicly accountable were long overdue in Canada.

For much of its history, Canada (and many other democracies to this day) did not have laws or a formalized framework governing domestic security intelligence. Since national security was handled by the RCMP—at arm's length from government—political responsibility belonged to the Solicitor General of Canada (now called the Minister of Public Safety and Emergency

---

Cleroux, Richard, Official Secrets—The Story Behind the Canadian Security Intelligence Service, McGraw-Hill Ryerson, Toronto, 1990, (page 45).

Preparedness). Debates related to national security were a rarity in the House of Commons, well into the late 1970s and early 1980s, a point that is acknowledged in the Government of Canada's 2004 discussion paper on creating a National Security Committee of Parliamentarians.[2] Prior to the McDonald Commission's work, the appetite of media and scholars for the subject was not much better. The body of academic writing[3] and reporting prior to 1980 was meagre at best, prompting at least one Globe and Mail reporter to admit that "reporting on national security affairs in Canada... was not something that should be recommended to journalism students as a shining example of investigative reporting."[4]

Canada's national security—how it was conducted, managed and maintained—was largely a matter left unspoken at nearly all levels of civic discourse. The inherent and obvious consequence was that an entire area of state power—considerable in its might and scope—was wide open and vulnerable to abuse. Parliamentary scholar C.E.S. Franks of Queen's University, writing about the importance of accountability in security intelligence, warned about the dangers stemming from a culture of secrecy. "Secrecy in any government agency," he said, "is an invitation to an abuse of power, and there is therefore a potential threat to free discussions and democratic politics."[5] Indeed, by measure of the McDonald Report revelations alone, there was a compelling case to be made that civil liberties and democratic freedoms could be seriously undermined in Canada if the security service's powers were left unchecked.

Security screening in Canada in the pre-Cold War years

Well before the events described in the McDonald Report, there were earlier efforts to better define the roles and limits of the Canadian government's intelligence monitoring capacity. Security screening of immigrants to Canada and of staff within the federal public service was the first area that underwent a review. In Canada, government-run screening dated back to 1945, immediately following the Gouzenko affair—a landmark international incident involving a Russian defector who revealed significant Soviet espionage within the

---

2 *A National Security Committee of Parliamentarians—A Consultation Paper to Help Inform the Creation of a Committee of Parliamentarians to Review National Security*, Public Safety and Emergency Preparedness Canada, Ottawa, 2004

3 Weller, Geoffrey, International Journal of Intelligence and Counter Intelligence (Assessing Canadian Intelligence Literature 1980–2000), 2001, (page 1)

4 Sallot, Jeff, in Hanks, Peter and McCamus, John A. (eds.), National Security: Surveillance and Accountability in a Democratic Society, Les Editions Yvon Blais Inc., Osgoode Hall Law School and York University, 1989, (page 95)

5 Franks, C.E.S., in Hanks, Peter and McCamus, John A. (eds.), National Security: Surveillance and Accountability in a Democratic Society, Les Editions Yvon Blais Inc., Osgoode Hall Law School and York University, 1989, (page 24)

Canadian and allied governments. In fact, at least one historian has contended that screening efforts had started much earlier, in 1931, when civil servants were systematically screened for checks against criminal wrongdoing.[6]

Nevertheless, it was Gouzenko's revelations (and the Cold War tensions they helped spark) that led the Government of Canada to use screening as a tool to identify and suppress communism—a much-feared ideological adversary for much of the 20th century. The consequences of federal screening activities in this regard are well documented in University of Victoria historian Larry Hannant's book, The Infernal Machine: Investigating the Loyalty of Canada's Citizens, in which he contends: "In the course of imposing this security screening, the Canadian state violated the civil liberties of hundreds and thousands of citizens...the infernal machine was built without brakes, and roll on it did."[7]

The MacKenzie Commission

By the mid-1960s, fuelled in part by a desire to modernize security practices at the federal level, the *Royal Commission on Security*, headed by Maxwell MacKenzie was established. It submitted its report in 1968. While many of its key recommendations seemed more geared to sustaining and even expanding the status quo as far as screening was concerned (it called for fingerprinting and security checks of every government employee), the MacKenzie report also included a progressive idea: that the RCMP's security intelligence function be completely severed from the police force. That latter recommendation caused considerable debate and friction between the RCMP and the government. In 1969, a compromise was reached—the RCMP retained its national security role, but John Starnes, a career diplomat, was appointed as its first civilian director.

It was a compromise that even Starnes would second-guess later on. In his memoirs, published in 1998, he wrote: "In my view, the MacKenzie Commission should have received much more attention. The government should have been much firmer in dealing with the RCMP's largely emotional and sometimes unrealistic objections to the idea of having a security service divorced from the RCMP."[8] Just as important, he was frank in his assessment of how this new arrangement did little to repair what had become a difficult relationship between police and government. "What I had not reckoned on was the quite different culture of the RCMP and the mistrust that had grown

---

6 Hannant, Larry, The Infernal Machine: Investigating the Loyalty of Canada's Citizens, University of Toronto Press, 1995, (page 9)

7 Hannant, (pages 11 and 253)

8 Starnes, John, Closely Guarded: A Life in Canadian Security and Intelligence, University of Toronto Press, 1998, (page 135)

up between the...government and the force. I now believe that both the government and the force were to blame, though the latter's rather unsophisticated and dilatory treatment of the MacKenzie report certainly worsened the unsatisfactory relationship."[9]

The McDonald Commission

More than a full decade passed before the MacKenzie Commission's controversial recommendation re-emerged, this time in the *McDonald Commission of Inquiry Concerning Certain Activities of the RCMP*. By that point, investigative reporting had found its footing in national security matters in Canada. Vancouver Sun journalist John Sawatsky had run several stories exposing RCMP misdeeds, culminating in a December 1976 front-page exposé in which he concluded that there was a cover-up that "extended into the upper echelons of the RCMP in Ottawa."[10]

He documented how the RCMP Security Service had conducted a systematic campaign throughout the 1970s to subvert organizations in Vancouver deemed to be a threat—those espousing communist or far-left leaning politics. Sawatsky later remarked how, for the most part, the RCMP members who were involved in the dirty tricks weren't bothered by the illegality of their deeds. He wrote: "Illegal activity was accepted with enthusiasm since it was exciting, was good for one's career and contributed to the fight against communism."[11]

More newspaper reports emerged in 1977, including revelations of how the offices of the Agence du Presse Libre du Quebec (APLQ)—a separatist newspaper—had been burglarized by the RCMP in the early 1970s. Also revealed among the RCMP Security Service's activities was the torching of a barn outside of Montreal, which had been used as a meeting place of Quebec intellectuals suspected of having separatist affiliations. Morale within the RCMP sank. By the time the McDonald Commission had begun its work in 1978, then-Solicitor General of Canada, Francis Fox, found himself in the unenviable position of having to make a series of disclosures about the RCMP Security Service's activities, including an admission that it had been engaged in illegal conduct for over two decades.[12] Mr. Fox's predecessor, Warren Allmand,

---

9 *Starnes, (page 133)*

10 *Sawatsky, John, "Trail of break-in leads to RCMP cover-up," Vancouver Sun, December 7, 1976*

11 *Sawatsky, John, "Men in the Shadows—The RCMP Security Service," Doubleday Canada, Toronto, 1980 (page 255)*

12 *Sawatsky, (page 283)*

would later testify at the McDonald hearings that he "felt very much betrayed...it appears now that I did not get full answers even when I asked them specifically."[13]

The McDonald Commission Report, published in 1981, heralded a new chapter in the history of Canadian security intelligence. It called for a new civilian intelligence service, a Parliamentary Committee to monitor its effectiveness and an independent Advisory Council to review its activities. By 1983, when the government introduced Bill C-157, the broad mandate proposed for the new civilian agency caused considerable political debate.

As a result, the legislation was referred to a Senate Committee, which recommended major changes in a report entitled A Delicate Balance. It called for a two-tiered approach to security intelligence review. The first level—an internal review mechanism—was to be an Inspector General, responsible to the Deputy Solicitor General. This office would examine the CSIS Director's annual report and report directly to the Minister. In effect, the IG would serve as the Minister's "eyes and ears" concerning CSIS.

The second level of review—an external review mechanism—was to be a Security Intelligence Review Committee (SIRC). This Committee would report to Parliament and its members would be appointed by the Governor in Council after consultation by the Prime Minister with the leaders of the Opposition parties.

The CSIS Act

In January 1984, the Government of Canada introduced Bill C-9, incorporating virtually all of the changes recommended by the Senate Committee. In doing so, Canada became the first democratic government anywhere in the world to establish a legal framework for its security service. This revised bill was passed by the House of Commons and the Senate in June 1984, and on July 16, 1984, *An Act to Establish the Canadian Security Intelligence Service* was proclaimed.

One of the most important legacies of this legislation was that it marked the end of an era for the intelligence community. For the first time, Canada had legislation that clearly defined the mandate and limits of state power to conduct security intelligence. Just as important, it created a framework to keep those powers in check—and that framework has stood the test of time.

---

13 *McDonald Commission of Inquiry Concerning Certain Activities of the RCMP, (1981)*

SIRC'S EARLY YEARS (1984–1990)

While lawmakers had hoped that the civilianization of Canada's security intelligence service would result in immediate improvements, it took time for both SIRC and CSIS to find their bearings. One problem was that Canada's new intelligence agency was initially staffed mainly with officials who had chosen to move to CSIS from the now-disbanded RCMP Security Service, bringing the old ways of doing business with them. Meanwhile, SIRC was in its infancy. Under the leadership of its first Chair, Ron Atkey, the Committee was only beginning to exert its powers to ensure that CSIS acted legally and appropriately in safeguarding Canada's national security.

What is SIRC?

The Security Intelligence Review Committee (SIRC) is an independent, external review body that reports to the Parliament of Canada on the operations of the Canadian Security Intelligence Service (CSIS). By conducting reviews of CSIS activities and by investigating complaints, SIRC provides assurance to Parliament that CSIS is complying with the law, policies and Ministerial direction.

Pushing back

Maurice Archdeacon, SIRC's first Executive Director (1985–1999), later recalled that the earliest meetings between CSIS and SIRC were far from cooperative or constructive. "CSIS pushed back constantly against our efforts...and we regularly found ourselves in long waits for responses to our requests. They were perpetuating the culture that the new agency was supposed to bring to a stop." Nevertheless, SIRC prepared its first annual report to Parliament—only months after the Committee had been formed. Members pledged to approach their work "sincerely" and with a "genuine curiosity, sprinkled with a healthy dose of scepticism."

Early challenges

One author who documented the creation of CSIS summarized its early years as follows: "They (former RCMP staff) could catch a pickpocket, terrorize a stool-pigeon...or spot a terrorist with a bomb in an airport, but they couldn't name the various warring Lebanese factions, let alone analyze political thoughts or predict possible future behaviour."[14]

SIRC also had to contend with its own challenges. In the debate that culminated with the promulgation of the *CSIS Act* and the creation of SIRC, some had been quick to dismiss the Committee even before it had begun operations, contending that its mandate was too narrow, and its resources too few. The Committee also recognized it would have to tread a delicate balance between Canadians' need to know and its legal obligation to protect national security and privacy. This would, in turn, influence public confidence in the new review body.

---

[14] *Cleroux, (page 82)*

Holding CSIS to account

The Committee proved its mettle by publicly demonstrating that it fully intended to carry out the role that had been prescribed in the *CSIS Act*. Beginning in 1985, Ottawa media were regularly treated to press conferences by SIRC's first Chair, Ron Atkey (1984–1989). He seized those opportunities to signal to Canadians—and to CSIS—that SIRC was prepared to exercise fully the powers which it had been granted by Parliament.

Maurice Archdeacon recalls that these press conferences helped to signal an important message: "SIRC meant business." That point was stated baldly in SIRC's second annual report, in a subsection called CSIS Attitude to the Review Process: "If CSIS is still uncomfortable with the process of civilianization, it is even more uncomfortable with the process of independent review." The Committee's mandate to examine complaints was one area where SIRC clearly responded to a need for a public redress system. By 1986, it reported that it had received more than 600 complaints—"many more than we had expected."

A shocking discovery

Among SIRC's roles, Section 42 of the *CSIS Act* stipulates that it is responsible for investigating complaints about the denial of federal security clearances. In carrying out this responsibility, an important revelation was made about security screening at the Department of National Defence (DND). The Committee discovered that up until 1985, DND had been rejecting up to 500 Canadians every year who were applying to join the Canadian armed forces—and in some cases, they were releasing existing members. At issue was the security screening used by the department (which at that time was still conducting its own screening of existing and potential members). Many candidates were being rejected (or ejected) simply on the grounds of their sexual orientation and lifestyle.

In this case, SIRC worked behind the scenes, making representations directly to Canada's Chief of the Defence Staff. Its objections were clearly heeded, as National Defence was commended in the Committee's subsequent annual report: "We are pleased this year to say publicly what we have already said privately—that DND showed some real sensitivity to individual dignity by radically revising its security clearance procedures."

Who appoints the members of SIRC?

Members are appointed by the Governor-in-Council after consultation by the Prime Minister with the leaders of the Opposition parties. All of the Committee members must be Privy Councillors, which means they have full access to highly classified information—a privilege that is not granted to most Parliamentarians.

How are members compensated?

Since SIRC members work for the Committee on a part-time basis, their remuneration is based on a per-diem rate, based on guidelines established by the Privy Council Office.

Why was SIRC created?
SIRC was created in response to recommendations in the final report of the McDonald Commission, which looked into the activities of the RCMP Security Service. The Committee was established in 1984 under the same legislation that created Canada's civilian intelligence service (CSIS) as well as the Inspector General of CSIS (IG-CSIS). SIRC helps to ensure that CSIS does not undermine Canadians' fundamental rights and freedoms while the Service is carrying out its mandate to guard against threats to national security.

Darkest moments for the Service

At times, SIRC's willingness to pursue difficult or thorny issues has generated profound consequences for the Service. For example, in its 1986–1987 annual report, the Committee devoted an entire chapter to criticizing many practices of CSIS's Counter-Subversion Branch. The Committee stated its concerns plainly: "According to the best information we have been able to obtain, the Counter-Subversion Branch probably has more than 30,000 files on individuals—how many more, no one knows. This is a matter of some concern to us. We don't know and we can't find out without a manual examination of thousands of files...to further place the 30,000 figure in context, CSIS as a whole holds more than 600,000 files on individuals." SIRC concluded that the branch was "intruding on the lives of too many Canadians" while focussing on targets that were of minimal threat to Canada.

Additional momentum for change came via a 1987 ruling by the Federal Court of Appeal, which was reviewing the case of an individual, Harjit Singh Atwal, accused of having been involved in an earlier attack in B.C. on a Punjabi Cabinet Minister. The court ruled that CSIS had made faulty wiretap applications in its investigation of Atwal. This resulted in the immediate resignation of the Service's first Director, Ted Finn. Further, two months later, the Solicitor General of Canada released a report by an advisory team headed by former Privy Council Clerk Gordon Osbaldeston, which resulted in the disbandment of the Service's Counter-Subversion Branch.

SIRC Chair Ron Atkey and Committee members acknowledged this chain of events in their next annual report (1987–1988), commenting that "CSIS (had) faced perhaps its darkest moments" as a result of this matter. Yet it was also a key turning point. Maurice Archdeacon later contended that this event—and the subsequent arrival of Reid Morden as the new Director of CSIS—were "watershed events" that improved the relationship between the Service and SIRC.

Other key events during the first five years included:

- ***Objections to the use of polygraphs by CSIS***—SIRC has repeatedly expressed concerns about the Service's use of polygraphs (lie-detector tests) as a staff-screening tool. The Committee's objections were well supported by clinical research that contended such tools were too unreliable to be of much value. In its 1986–1987 annual report, SIRC said: "CSIS tried to dress its program up in a lab coat by calling it a pilot project, but this is merely a disguise."

While CSIS continues to subject prospective new recruits to a polygraph examination, the questions are now focussed exclusively on loyalty issues.

- ***CSIS and First Nations***—In 1989, in response to significant media reporting of alleged CSIS monitoring of First Nations groups across Canada, SIRC undertook a review of what it called "CSIS inquiries into native issues." While the Committee conceded in its report there had been regulatory breaches in how the Service had conducted its inquiries, it also attempted to set the record straight in CSIS's favour. "In fact, the use of the word 'investigation' in discussions of this initiative...may be misleading if it hints at anything in the nature of wiretaps or shadowing targets. What CSIS carried out was more like a fact-finding exercise or research program, relying on open sources like newspaper reports and on interviews with knowledgeable people." A second report, prepared subsequent to violent incidents in First Nations communities in 1989–1990, offered similar conclusions.

- ***Five-year review of the CSIS Act***—The *CSIS Act* received its first report card in 1990–1991 in the form of a five-year review by a special Parliamentary committee, chaired by Member of Parliament, Blaine Thacker. SIRC submitted 31 recommendations that were considered by the Thacker Committee as it prepared its report. While much of SIRC's advice about how the *Act* could be improved went unheeded, still this period marked the end of an era—capping half a decade of important accomplishments that had helped shape the growth of the new intelligence service.

Turning the corner

SIRC Chair Ron Atkey, near the end of his tenure, signalled optimistically that this was the beginning of a period that historians might some day consider as the point when CSIS "turned the corner" and had truly begun its evolution into the civilian agency that legislators had earlier envisioned. Indeed, by the end of the 1980s, relations between CSIS and SIRC had become much more professional and respectful, similar to the healthy tension that exists between the two organizations today.

What's the difference between an oversight and a review agency?

Among other responsibilities, an oversight body looks on a continual basis at what is taking place inside an intelligence service and has the mandate to evaluate current investigations or work in "real time." It can also have an influence on policy being developed as well as on budgets. In Canada, on the other hand, Parliament established review bodies that examine past operations of the Service. The advantage of review in comparison to oversight is that SIRC can make a full assessment of CSIS's past performance without being compromised by any involvement in its day-to-day operational decisions and activities.

A MATURING ORGANIZATION (1990-2004)

Over the 1990s and into the new millennium, CSIS evolved, becoming noticeably more familiar and comfortable with the accountability expectations placed on it. SIRC was also maturing and saw an influx of new staff as well as new Committee chairs and members. The relationship between CSIS and SIRC benefited from a deepening mutual respect for each other's work and responsibilities—a point that was recognized repeatedly in SIRC's annual reports throughout this decade.

While improved relations throughout the 1990s were a direct result of CSIS's growth and maturity as a civilianized organization, some of the credit also belongs to SIRC's second Chair, John Bassett (1989–1992). His impact on SIRC is acknowledged by Maurice Archdeacon, who recalls Mr. Bassett as "a man of enormous achievement and charisma...he was a great listener and possessed a remarkable memory. Everybody he met respected him—and that served him exceptionally well in his work with CSIS. Even though he was only with SIRC for three years, he managed to accomplish a lot, especially in helping to build a more workable relationship with the Service."

How much access does SIRC have to classified information?
The CSIS Act gives SIRC the right to have access to "any information under the control of the Service or of the Inspector General." As a result, SIRC has the absolute authority to examine all of the Service's files and all of its activities—no matter how sensitive and no matter how highly classified that information may be. The sole exception is Cabinet confidences (e.g., written and oral communications among Ministers).

Mr. Bassett's view of CSIS and of how that organization had become more professional was clearly reflected in the 1991–1992 SIRC annual report. It noted: "Those who have followed the progress of CSIS with interest have seen our annual reports change from being compendiums of direct and implied criticism, in the early years, to being much more supportive accounts of CSIS's activities in recent years. This progressive but clear-cut change in the tone and substance of our annual reports simply reflects the fact that CSIS is now virtually a new organization, hardly recognizable any more as the direct descendant of the Security Service of the RCMP."

Section 54 reports

It is worth noting two Section 54 reports that were prepared while Bassett was Chair of SIRC: Air India, and the investigation into the attack on the Iranian embassy. These reports are a special kind of review, pursuant to Section 54 of the *CSIS Act*, in which SIRC can report to the Minister on any matter relating to the Service's performance of its duties and functions. Reports of this nature are rare—as of 2004, only seven had been produced in the last decade.

- ***Air India***—SIRC undertook an extensive review of the 1985 Air India tragedy—an incident in which an Air India flight originating from Vancouver was destroyed by a planted bomb, killing all passengers and crew. SIRC's report—which it had delayed after considering a well-presented case by the Crown about the need to avoid interfering with an ongoing police investigation—served to answer many questions about CSIS's predictive capacity. The Committee's report, published in November 1992, found deficiencies with CSIS's handling of the investigation, but concluded the agency was not in a position to predict the bombing attack.

- ***Attack on the Iranian embassy***—The Committee examined the role of CSIS prior to and during the 1992 attack on the Iranian Embassy in Ottawa by members of the Mujahedin-e-Khalq (MEK) organization. SIRC identified a flaw in the way the Service handled information before the attack, but concluded that this information—even if it had reached the right person at the right time—would not likely have led a reasonable person to issue a warning to the police.

What's the difference between SIRC and the Inspector General, CSIS?

The IG-CSIS is an internal review body that monitors CSIS activities independently and reports directly to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness. SIRC is an independent, external review body that reports to Parliament. While the main focus of the IG-CSIS is to prepare an assessment of the CSIS Director's annual classified report, SIRC conducts in-depth reviews of the Service's activities, investigates complaints and prepares an annual report for tabling in Parliament. There is no comparable public complaints process under the IG-CSIS.

New leadership and a landmark court ruling

By late 1992, SIRC saw a change in leadership with the appointment of Montreal lawyer Jacques Courtois as the Committee's third Chair (1992–1996). Under Mr. Courtois' leadership, the Committee had to contend with the consequences of the *Thomson* decision—a landmark Supreme Court of Canada ruling that had been rendered earlier that year. This case was about an individual (Thomson), who had been refused a position with the Department of Agriculture because of an unfavourable security assessment by CSIS. He appealed this decision to SIRC, which conducted a hearing and recommended he be given the necessary clearance. This recommendation was rejected by the Deputy Minister of Agriculture, prompting a series of court decisions that culminated in a final ruling by the Supreme Court of Canada. It held that SIRC's recommendations in security clearance cases were not binding on government—a setback and disappointment for the Committee.

Heritage Front

Mr. Courtois' leadership and the skills of all Committee members were put to the test in 1994, when well-publicized allegations surfaced about a CSIS source, Grant Bristow, who had been operating within the Heritage Front, a North American-based neo-Nazi group. This issue attracted significant media and public attention and prompted many scholars to view the case as "the first serious test" of the Canadian system of public accountability for security

intelligence.[15] Maurice Archdeacon described the Heritage Front review as "one of the most interesting we had ever done." SIRC's investigation included the review of over 25,000 pages of documents, as well as interviews of over 100 individuals. The result was a 200-plus page report, submitted to the Solicitor General of Canada, in which the Committee extensively documented CSIS's investigation of the Heritage Front. A vetted version of this report was also made public.

SIRC concluded that CSIS was right to investigate the leadership of the extremist organization. Committee members later defended that point of view in their presentations to the House of Commons Subcommittee on National Security, providing more than 16 hours of testimony. While SIRC rebuked Bristow for having tested the limits of what was appropriate behaviour with respect to his involvement in the Heritage Front, it also said that Canadians owed him a debt for doing valuable work. It's worth noting that in August 2004, *Walrus Magazine* ran a story by Andrew Mitrovica, looking back at Bristow's involvement in the Heritage Front affair. In the article, the author noted that as a result of SIRC's review, "the media hysteria that had enveloped Bristow quickly evaporated as much of the press accepted SIRC's findings and considered the case closed."[16]

What must I do if I want to file a complaint against CSIS?

SIRC's complaint process is governed by the CSIS Act. If you have a complaint about "any activity or thing" done by CSIS, Section 41 of the CSIS Act will apply. If you have a complaint concerning the denial or revocation of a security clearance necessary to obtain or keep federal government employment or contracts, Section 42 of the CSIS Act applies. In both cases, the procedures for making a complaint are explained on SIRC's website.

Renewed vigour

In 1996, less than four years into his term as Chair, Mr. Courtois passed away after a brief illness. In his place, Madame Paule Gauthier was appointed as the fourth Chair of SIRC. A former president of the Canadian Bar Association (1992–1993) and a member of SIRC from 1984–1991 and from 1995–1996, Mme Gauthier's appointment as Chair was welcomed by many as the start of a new, revitalized era for SIRC. Distinguished York University political scientist Reg Whitaker contended that this new leadership resulted in "a renewed confidence at SIRC."[17] Mme Gauthier's appointment followed less than two years after the appointment of Ward Elcock as Director of CSIS. Together, these leaders helped spark renewed vigour in their respective organizations.

This revitalized attitude was reflected in the Committee's 1998–1999 annual report, which noted that at the fifteen year mark in the history of the *CSIS Act*, some "fairly reliable conclusions" could be drawn about the state of security

---

15 Whitaker, Reg. "The Bristow Affair: A Crisis of Accountability in Canadian Security Intelligence," Intelligence and National Security (11), no. 2, April 1996, (page 279–305)

16 Mitrovica, Andrew, "Front Man" in The Walrus, September 2004

17 Whitaker, Reg, "Recent Changes in SIRC: From Watchdog to Lapdog to Watchdog Again?," CASIS Newsletter, #35, Fall 1999, (page 12)

intelligence in Canada. "The plain fact is that some twenty years after Justice McDonald laid out the broad principles for Canada's security intelligence system, there is a growing incongruity between the world for which the existing set of laws and practices were designed almost two decades ago, and the world as it is in 1999."

As SIRC Chair, Mme Gauthier has taken a keen interest in the Committee's mandate to investigate complaints. She has presided over 22 open and 14 *ex parte* hearings, involving eight cases since her appointment as Chair, and has authored five written reports to date. In addition, there have been several noteworthy reviews under Mme Gauthier's leadership:

- ***Ernst Zündel***—National media credited SIRC for helping to block a bid by Holocaust denier Ernst Zündel to become a Canadian citizen. He attempted to fight SIRC's authority to investigate his case, which included a review of earlier findings by CSIS that had concluded Zündel was ineligible for Canadian citizenship because he posed a threat to national security. In 1997, the Federal Court of Appeal upheld SIRC's authority. Subsequently, the Supreme Court refused to hear an appeal of the lower court's decision.

- ***Sunni Islamic extremism***—Following the events of September 11, 2001, SIRC conducted a broad-based study into CSIS's earlier investigation of al-Qaida and Sunni Islamic extremism in general. The Committee identified "no evidence or information that would indicate that CSIS had in its possession any information that should have alerted it, and through it the Government, to the impending events of September 11th."

- ***Ahmed Ressam***—The Committee looked at the activities of CSIS concerning the case of Ahmed Ressam—an Algerian-born al-Qaida operative arrested in 1999 in the U.S. in connection with a bombing plot. In SIRC's report, much of which remains classified to protect ongoing investigations, it contended that Ressam had earlier been able to evade scrutiny while planning his attack because officials in the Canadian Passport Office had mistakenly issued him a Canadian passport under a false name.

- ***Maher Arar***—While the specifics cannot be discussed as they remain the subject of an ongoing public inquiry, this case illustrates the difficult dilemma often faced by the Committee. Because of SIRC's legal obligation to protect both national security and privacy concerns, it is often difficult to convey the thoroughness or complexity of SIRC reviews, or provide the details that might help to substantiate its findings and recommendations. SIRC launched its

How can Canadians find out more about SIRC?

Every year, SIRC prepares an annual report that is publicly tabled in Parliament and is available on the Committee's website. Every study conducted, every query pursued and every complaint investigated is reflected in the pages of that publication. Since SIRC is legally obliged to withhold classified information and protect the privacy of individuals, the annual report is an edited version of SIRC's internal reports.

Section 54 review before the Commission of Inquiry was established, and provided its findings to the Minister in May 2004. Although the classified report was shared with the Commission, SIRC was unfairly criticized when the government released a heavily expurgated version without consulting the Committee. SIRC has stated publicly that it would have "no objection" if a summary of its classified report is released by the Commission, once its own investigation is completed.

THE NEW MILLENNIUM AND POST-9/11 ERA

In the new millennium, and especially since the terrorist attacks on the United States in 2001, there has been a fundamental shift in the priorities of security intelligence services around the world. The war on terror has moved CSIS to the forefront of public attention, as SIRC remarked in its 2001–2002 annual report: "Canada's security and intelligence apparatus—CSIS in particular—has become the object of public and media scrutiny of a kind not seen in decades."

Why should Canadians trust SIRC?

SIRC's structure was designed to ensure that knowledgeable and respected individuals — independent from CSIS and from government, but familiar with the security intelligence environment—can render honest and fair-minded assessments based on the facts. These individuals are acutely aware of the responsibility that Parliament has entrusted in them. Canadians can have confidence that SIRC will remain vigilant to ensure that CSIS acts within the law.

Canadians saw a sea change in public policy, immediately following the September 11th attacks. The Government of Canada quickly adopted additional security measures, drafted new laws to combat terrorism, and within three months put in place a comprehensive new *Anti-Terrorism Act*. But these new powers make it all the more important to safeguard citizens' rights and freedoms, to preserve Canada as an open and democratic society.

Today, at the 20th anniversary of the *CSIS Act*, Canada has much to be proud of in terms of the model it developed for making security intelligence more cooperative and accountable. This point was underscored by then-CSIS Director Ward Elcock, in a speech to the Canadian Association for Security and Intelligence Studies in 2003:

"Twenty years of constant review activity have resulted in many recommendations on how we could have run things differently, and many of these recommendations have mirrored adjustments that have been made to the Service's management procedures. SIRC's comments have extended into the heart of how the organization is run, including matters of source-handling, investigative methods, targeting decisions and other core functions. Do we always share SIRC's views? No in some cases, yes in some...The point is that the review process remains an ongoing debate on ways to ensure that the principles of the legislation are sustained as we evolve and adapt to new threats. That is what the legislators intended."[18]

[18] *Elcock, Ward, an address to the Canadian Association for Security and Intelligence Studies Conference (2003)*

Looking forward

THE CHALLENGES OF SECURITY INTELLIGENCE REVIEW IN THE YEARS AHEAD

by Susan Pollak

Nearly four years after September 11th, the security environment in which SIRC functions is dramatically different from that of its first two decades. CSIS's powers and the way it does its work have not changed, but the focus of its investigations has shifted markedly. This reflects the end of the Cold War, greater regional instability in much of the world and increased threats from terrorism, notably jihadist extremism.

Canadians live in an essentially safe, tolerant and open society—a society that has among its cornerstones a commitment to the rule of law and respect for individual rights and freedoms. SIRC sees itself as a defender of those rights by giving assurances to Canadians that their security intelligence service has not overstepped its authority. SIRC examines in meticulous detail and on a continuous basis the Service's activities, and recommends changes where it sees the need. Yet SIRC recognizes that, by their very nature, democracies are susceptible to terrorist activity and, therefore, that the state must be able to defend itself against those who would undermine its citizens' rights to live in a safe and secure society.

We have all seen the reverberations of September 11th around the globe, many of which have increased public scepticism about the very agencies that exist to protect them: the war in Iraq; huge increases in spending on security throughout the Western world; heightened security measures at our borders and at our airports; several commissions of inquiry concerning the activities of security and intelligence agencies in the U.K., U.S.A. and Australia; legal challenges against detention without charge; and so on.

In Canada, we have seen similar repercussions:

- the RCMP was given new powers in the area of national security as a result of the *Anti-Terrorism Act*;
- in May 2004, SIRC completed an intensive inquiry into CSIS's involvement in the matter of Maher Arar, the subject of an ongoing public inquiry. One of the issues to be addressed is the extent of information sharing between intelligence services of various countries;
- the *Criminal Code*, as amended by the *Anti-Terrorism Act*, provided for the listing of terrorist entities, a new activity in which CSIS plays a key role and which is therefore subject to SIRC review;
- the heightened threat environment has led to an increase in security screening carried out by CSIS, and a proportionate increase in complaints to SIRC about security clearances that have been denied or revoked;
- the government has proposed the creation of a Parliamentary Committee on National Security, with members to be sworn-in as Privy Councillors (as with SIRC), to inquire into intelligence and security matters;
- under its national security policy, the government is pursuing a more coordinated approach to all-source intelligence assessment on threats to Canada, by creating the Integrated Threat Assessment Centre (ITAC). As ITAC is housed at CSIS and under the day-to-day direction of its Director, SIRC is responsible for reviewing its operations;
- the *Public Safety Act* gave CSIS additional responsibilities to share information about individuals with Transport Canada, and these new activities will be subject to SIRC review; and
- the *Security of Information Act* created a role for SIRC in respect to disclosures in the public interest of special operational information by CSIS employees.

Clearly, the issues SIRC deals with are wide ranging and are likely to be even more so in the future. We will continue to "watch the watchers," as Parliament has decreed and as Canadians expect us to do. But our work is also connected to the bigger picture. As Canadians, we take pride in a nation that actively promotes cultural diversity, free association, economic robustness and political dialogue. It is all the more important that we maintain the fine balance between individual rights and free expression (as provided for under the *Charter of Rights and Freedoms*), as well as our collective interest in defending and preserving a country where we can all live and prosper.

Over the past twenty years, SIRC has honed its expertise and understanding of the world in which CSIS operates and has evolved along with the Service. We have made a positive difference in the way CSIS operates. We expect new challenges and we will adapt to meet those challenges. Above all, SIRC will be watchful on behalf of all Canadians and will strive to uphold the public's faith in our work.

Susan Pollak is SIRC's current Executive Director.

Leadership

CHAIRS AND MEMBERS OF SIRC (1984–2004)

COMMITTEE CHAIRS

1984–1989 Hon. Ronald G. Atkey, P.C., Q.C.

Born in Saint John, N.B., in 1942, Ron Atkey was the founding chair of the Security Intelligence Review Committee (1984–1989). A senior partner with the Toronto law firm of Osler, Hoskin and Harcourt LLP, Mr. Atkey was called to the Ontario Bar in 1969. He was elected Member of Parliament for St. Paul's in 1972–1974, and again in 1979–1980. In 1979, he was appointed as Minister of Employment and Immigration.

A graduate of the University of Western Ontario and Yale University law schools, Mr. Atkey has also held teaching positions at Western, Osgoode Hall Law School of York University, and University of Toronto. In 1970–1972, he was special counsel to the Ontario Law Reform Commission. Mr. Atkey co-authored Canadian Constitutional Law in a Modern Perspective. In 1989 and 1991, he delivered lectures on national security, international terrorism and the Canadian Charter of Rights and Freedoms at Cambridge University, England. In 1994, he produced a novel, "The Chancellor's Foot," a political thriller set in Ottawa and Montreal. In community affairs, he serves on the boards of a number of organizations involved in music and the performing arts, and is the Vice President-Ontario of the International Commission of Jurists (Canadian Section).

In 2004, Mr. Atkey was appointed as *Amicus Curiae* (Friend of the Court), serving as counsel to the *Commission of Inquiry into the Actions of Canadian Officials in Relation to Maher Arar*. Mr. Atkey's mandate is to test government requests on the ground of national security confidentiality.

November 30, 1984

Chair:
Hon. Ronald G. Atkey, P.C., Q.C.
(five years)

Committee members:
Hon. Frank McGee, P.C.
(five years)

Hon. Jean Jacques Blais, P.C., Q.C.
(five years)

Hon. Saul M. Cherniack, P.C., Q.C.
(five years)

Hon. Paule Gauthier, P.C., O.C., O.Q., Q.C.
(five years)

November 30, 1989

Chair:
Hon. John W.H. Bassett, P.C., O.C.
(three years)

Committee members:
Hon. Stewart D. McInnes, P.C., Q.C.
(three years)

Hon. Jean Jacques Blais, P.C., Q.C.
(two years)

Hon. Saul M. Cherniack, P.C., Q.C.
(two years)

Hon. Paule Gauthier, P.C., O.C., O.Q., Q.C.
(two years)

November 30, 1991

Committee member:
Hon. Saul M. Cherniack, P.C., Q.C.
(one year)

1989–1992 Hon. John W.H. Bassett, P.C., O.C.

Prior to his appointment as Chair of SIRC in 1989, John Bassett had already achieved a highly distinguished career as broadcaster, entrepreneur, soldier, newspaper publisher and reporter. Born in Ottawa in 1915 and educated at the University of Bishop's College, he was a newspaper reporter for the *Globe and Mail* until 1940, when he enlisted in the Canadian Armed Forces and served overseas with the Seaforth Highlanders of Canada during World War II.

Throughout the 1950s and 1960s, Mr. Bassett built a media empire in Canada, first by purchasing key Canadian newspapers, including the *Toronto Telegram*, and later by heading Baton Broadcasting—a group that launched Canada's first privately owned television station, CFTO-TV. This station would later became the flagship for the CTV Television Network. As a sports entrepreneur, Mr. Bassett was Chairman of the Board of Toronto's Maple Leaf Gardens and Chairman of the Board of the Toronto Argonauts Football Club.

In 1985, he was made an Officer of the Order of Canada, and in 1989, was appointed as Chair of SIRC and made a member of the Privy Council of Canada. In 1992, he was elevated to Companion of the Order of Canada and was earlier appointed to the Order of Ontario (1989). He was also an Honourary Trustee for the Hospital for Sick Children in Toronto, Ontario.

John Bassett died at the age of 82, in April 1998. In November 2000, he was inducted posthumously into the Canadian Association of Broadcasters' Hall of Fame.

1992–1996 Hon. Jacques Courtois, P.C., Q.C.

Montreal lawyer Edmond Jacques Courtois was appointed as SIRC's third Chair on December 23, 1992. Born in Montreal in 1920, and deceased in 1996, Mr. Courtois completed his studies at the University of Montreal and was called to the Quebec Bar in 1946. He practised law with the firm of MacDougall, MacFarlane, Scott & Hugessen, which later became Courtois, Clarkson, Parsons & Tétreault. Mr. Courtois remained with this firm until 1982.

Earlier, during World War II, Mr. Courtois served with the Royal Canadian Naval Volunteer Reserve. He was appointed Queen's Counsel in 1963. Prior to his appointment to SIRC, he held several executive responsibilities, including: chair of McGraw-Hill Ryerson Ltd.; president of CIIT Inc.; vice-president and director of the Bank of Nova Scotia and the Canadian Life Assurance Company; director of CAE Industries Ltd., Norcen Energy Resources Ltd., Ritz-Carlton Hotel Company of Montreal Ltd., and Rolland Inc.

December 5, 1991

Committee members:
Hon. Michel Robert, P.C., Q.C.
*(five years)**
**Appointed to the Bench, May 1995*

Hon. Jacques Courtois, P.C., Q.C.
(five years)

November 30, 1992

Committee member:
Hon. Edwin A. Goodman, P.C., O.C., Q.C.
(five years)

December 23, 1992

Chair:
Hon. Jacques Courtois, P.C., Q.C.
(five years)

Committee member:
Hon. George Vari, P.C., O.C., C.L.H.
(five years)

April 20, 1993

Committee member:
Hon. Rosemary Brown, P.C., O.C.
(five years)

June 8, 1995

Committee member:
Hon. Paule Gauthier, P.C., O.C., O.Q., Q.C.
(five years)

September 30, 1996

Chair:
Hon. Paule Gauthier, P.C., O.C., O.Q., Q.C.
(to June 7, 2000)

Committee member:
Hon. James Andrews Grant, P.C., Q.C.
(five years)

April 30, 1998

Committee member:
Hon. Bob Rae, P.C., Q.C.
(five years)

1996–present Hon. Paule Gauthier, P.C., O.C., O.Q., Q.C.

Paule Gauthier has been the Chair of SIRC since September 1996, including a re-appointment to a second five-year term in 2000. Earlier, she served as a member of SIRC from 1984 to 1991 and from 1995 to 1996. Born in Joliette, Quebec, Mme Gauthier graduated from Collège Jésus-Marie with a Bachelor of Arts in 1963, and received her Law degree from Laval University in 1966. She was called to the Quebec Bar in 1967, and completed her Master's degree in Business Law at Laval University in 1969.

Mme Gauthier is a senior partner with the law firm of Desjardins Ducharme Stein Monast in Quebec City. She was appointed to the Queen's Privy Council for Canada in November 1984, made a Queen's Counsel in December 1988, appointed as an Officer of the Order of Canada in October 1990, and an Officer of l'Ordre national du Québec in May 2001.

Mme Gauthier is a member of the Arbitration Committee of the Canadian Council for International Business, a member of Chapter 19 NAFTA Roster, and an arbitrator for the American Arbitration Association and the London Court of International Arbitration. She is a Director of the Royal Bank of Canada, Royal Trust Corporation, TransCanada Corporation, Rothmans Inc., and Metro Inc. She is President of the Foundation of la Maison Michel Sarrazin. Mme Gauthier was appointed Consul General of Sweden (Honorary) in October 1994. She was the President of the Canadian Bar Association in 1992–1993, and is an associate member of the American Bar Association.

EXECUTIVE DIRECTORS OF SIRC

1985–1999 Maurice Archdeacon, B.Sc.

Maurice Archdeacon was educated at St. Edward's College and the University of London. He attended the Aerospace Systems Course in Winnipeg, Manitoba in 1962, Staff College in Toronto in 1968, and Post-Graduate Management at Monterey, California in 1974.

In 1983, Mr. Archdeacon was appointed Deputy Assistant Secretary, Foreign and Defence Policy, in the Privy Council Office. In 1985, he was appointed Executive Director of the Security Intelligence Review Committee. He served in this capacity until August 1999, when he was appointed as Inspector General-CSIS. He retired from that position in 2003.

1999–present Susan Pollak, B.A., M.A.

Susan Pollak began her public service career in 1973 at the Communications Security Establishment. She was seconded to the Privy Council Office in 1984, and three years later accepted a position as principal policy advisor to the Deputy Clerk (Security and Intelligence and Counsel). Ms. Pollak has also held several senior management positions with the Treasury Board Secretariat, the Department of Fisheries and Oceans, and Natural Resources Canada.

Born in Barrie, Ontario, Ms. Pollak earned a Bachelor of Arts (First Class Honours) from Carleton University in 1972, and a Master of Arts (English Literature) from Carleton in 1974.

June 9, 1999

Committee members:
Hon. Raymond Speaker, P.C., O.C.
(five years)

Hon. Frank McKenna, P.C., Q.C.
(five years)

June 8, 2000

Chair:
Hon. Paule Gauthier, P.C., O.C., O.Q., Q.C.
(five years)

October 4, 2001

Committee member:
Hon. Gary Filmon, P.C., O.M.
(five years)

February 20, 2003

Committee member:
Hon. Baljit S. Chadha, P.C.
(five years)

November 13, 2003

Committee member:
Hon. Roy Romanow, P.C., O.C., Q.C.
(five years)

September 16, 2004

Committee member:
Hon. Raymond Speaker, P.C., O.C.
(five years)

Want to know more?

AN OVERVIEW OF SIRC'S ROLE AND RESPONSIBILITIES

Established in 1984, the Security Intelligence Review Committee is an independent, external review body that reports to the Parliament of Canada on the operations of the Canadian Security Intelligence Service. The Committee was created, in part, to provide a balance against the significant and intrusive powers that were granted to the Service under the *CSIS Act*.

SIRC has two programs. The first is to conduct in-depth reviews of CSIS activities to ensure that they comply with the law, including the *CSIS Act*, and with the various policy and legal instruments that flow from it. The second is to receive and inquire into complaints by any person about any action of the Service.

SIRC's goal

To provide assurance to the Parliament of Canada and through it, to Canadians, that CSIS is complying with the law, policy and Ministerial direction in the performance of its duties and functions.

Reviews of CSIS activities

To determine whether CSIS is in compliance with the law, SIRC conducts in-depth reviews of past operations of the Service. With the sole exception of Cabinet confidences, SIRC has the absolute authority to examine all information concerning CSIS activities, no matter how highly classified that information may be. Because much of this material is so sensitive that it must be reviewed on-site, the Service makes available a separate office and computers at CSIS Headquarters in Ottawa for the exclusive use of SIRC staff.

SIRC's reviews for any given year are designed to yield assessments across the range of CSIS activities. This approach helps to ensure that over time, the Committee has a comprehensive understanding of the Service's activities. Each review can include findings and or recommendations. The Committee's role is to advise and warn, so that the Service and those bodies of government that direct it, may take steps to modify policies and procedures accordingly.

Complaints about CSIS

SIRC's second responsibility is to investigate complaints. When SIRC accepts jurisdiction, complaints are examined through a quasi-judicial hearing presided over by a Committee Member assisted by staff. Complaints can be made by individuals or groups, and can take one of four forms:

1. complaints "with respect to any act or thing done by the Service" as described in the *CSIS Act*;
2. complaints about denials of security clearances to federal government employees and contractors;
3. referrals from the Canadian Human Rights Commission in cases where the complaint relates to the security of Canada; and
4. Minister's reports in respect of the *Citizenship Act*.

When SIRC investigates a complaint, it will make findings and any recommendations it considers appropriate. SIRC tries to release as much information as possible to the complainant, bearing in mind any national security and privacy concerns.

Annual report to Parliament

By examining past operations of the Service and investigating complaints, SIRC is able to make findings and recommendations designed to improve or correct the Service's performance. The results of this work, edited to protect national security and personal privacy, are summarized in its annual report to Parliament, which is usually tabled in October.

Legislative and policy framework

CSIS's activities are governed by a comprehensive legislative and policy framework, which provides the basis for determining compliance. The principle elements of this framework include:

- ***The Canadian Security Intelligence Service Act***—Promulgated on July 16, 1984, the *CSIS Act* (and its subsequent amendments) are the founding legislation for both CSIS and SIRC;
- ***Ministerial Direction***—This is the principal means by which the Minister exercises her or his authority over the Service as set out in Section 6 of the *Act*. Ministerial direction gives overall policy guidance to the Director of the Service and governs a wide spectrum of Service activities. All changes to Ministerial direction are reviewed by the Committee;

- *National Requirements for Security Intelligence*—Issued by the Minister each year, National Requirements direct CSIS where it should focus its investigative efforts and how it should fulfill its intelligence collection, analysis and advisory responsibilities;
- *CSIS Operational Policy*—This sets out for CSIS employees the parameters and rules governing the entire range of Service activities. CSIS operational policy is regularly updated to conform with changes in legislation and Ministerial direction. All revisions to operational policy are reviewed by the Committee to ensure that they conform with law and Ministerial direction.

It is important to note that the Committee examines CSIS's performance on a retrospective basis, that is to say, it examines the past activities of the Service. Its work is not intended to provide oversight of current CSIS activities. However, by preparing "snapshots" of highly sensitive CSIS activities over almost two decades, SIRC helps Parliament to determine whether CSIS is acting appropriately and within the law.

The Service continues at all times to be accountable for current operations through the existing apparatus of government, specifically the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness, the Inspector General of CSIS, central agencies of the federal government, the Auditor General, the Information Commissioner and the Privacy Commissioner of Canada.

HOW SIRC WORKS

At its monthly meetings, the Committee establishes priorities and reviews the work undertaken by its staff. Day-to-day operations are delegated to an Executive Director, with direction—when necessary—from the Chair. The Committee is supported by a small group of officials and administrative staff located in Ottawa. These individuals prepare material for the Committee's consideration, which is often so highly classified that it must be handled using special security procedures.

How SIRC reviews are conducted

The SIRC review process begins with the development of a research plan, approved by the Committee before the start of every fiscal year. Given the Committee's small size in relation to CSIS, it operates on the basis of risk management. It is not capable of examining all of the Service's activities in any

given period and must carefully choose which issues to examine. A number of factors influence that selection, including shifts in the nature of the threat environment and the need to follow up on past Committee reviews.

Once the Committee has approved the broad research plan, staff resources are allocated for each review. A typical review requires hundreds of staff hours and is completed within four to five months. Thousands of pages of hardcopy and electronic documentation must be obtained from CSIS files, reviewed and analyzed. Briefings from and interviews of relevant CSIS staff are typically part of any SIRC review, as are field visits when a review involves a regional office or a Security Liaison Post abroad.

In almost all cases, the interviews and the examination of documents generate follow-up questions for the Service, to which detailed answers are expected. A report on the results of the review—always a classified document—is presented to the Committee at its monthly meeting. Sometimes, members will request that follow-up inquiries be made. Once finalized, the review document is provided to the Director of CSIS and the Inspector General, CSIS.

Section 54 Reports

Pursuant to Section 54 of the *CSIS Act*, SIRC can report to the Minister on any matter relating to the performance and functions of the Service.

In addition to the review functions described in Section 38(a) of the *CSIS Act*, the Committee has additional authority under Section 54 of the *Act*. These reports, relatively rare in SIRC's work, are submitted directly to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness for consideration. Examples include the attack on the Iranian Embassy, the Air India tragedy and the Heritage Front Affair.

Every year, the Committee also conducts a series of reviews in a CSIS region. These cover: warrants; surveillance; targeting authorizations; community interviews and other matters. Regional reviews give SIRC an opportunity to examine how Ministerial direction and CSIS policy affect the day-to-day work of investigators in the field.

How SIRC complaints are investigated

Almost all complaint cases begin as inquiries to SIRC—either in writing, in person or by phone. SIRC staff respond immediately to such inquiries, usually instructing the prospective complainant about what the *CSIS Act* requires for their concern to become a formal complaint. Once a written complaint is received, SIRC conducts an initial review that includes all information that might be in the possession of CSIS.

Where a complaint does not meet certain threshold requirements, SIRC declines jurisdiction and the complaint will not be investigated. For example, a complainant may not have complied with the requirements of the *CSIS Act*—by first complaining in writing to the Director of the Service. Still others may be addressed by administrative action, or the complainant may be re-directed to another government organization. In other cases, the complainant may decide to withdraw his or her complaint, resulting in the file being closed.

If jurisdiction is established, complaints are investigated through a quasi-judicial hearing presided over by a Committee member, assisted by staff. In investigating complaints, SIRC has all of the powers of a superior court. A complainant has the right to be represented by counsel and to make representations at the hearing. Pre-hearings may be conducted to establish and agree on procedures with the complainant and/or the complainant's counsel. The Committee's Senior Counsel provides legal advice on procedural and substantive matters, and will also cross-examine Service witnesses when, for national security reasons, evidence must be heard *ex parte* (without the complainant being present).

From its creation until March 31, 2004, SIRC received a total of 3,186 complaints (of which 2,000 related to language of work) resulting in 118 written reports over the last twenty years.

At the completion of a hearing, SIRC prepares a report with findings, including any recommendations the Committee considers appropriate. This report is sent to both the Minister and the Director of CSIS. Any information with national security implications is removed from the version of the report that goes to the complainant. Summaries of these reports, edited to protect national security and the privacy of complainants, are also included in SIRC's annual report to Parliament.

Types of complaints

The types of complaints that SIRC investigates are described in the *CSIS Act* and take several forms. Under Section 41 of the *Act*, SIRC can investigate "any act or thing" done by the Service. Under Section 42, it can hear complaints about denials of security clearances to federal government employees and contractors. However, Section 42 does not permit the Committee to accept

jurisdiction to hear complaints concerning less-intrusive background screening or reliability checks, which are generally conducted simply to determine the trustworthiness or suitability of a potential federal employee.

Under Section 41 of the *CSIS Act*, SIRC can investigate "any act or thing" done by the Service. Under Section 42 of the *CSIS Act*, the Committee can hear complaints about denials of security clearances to federal government employees and contractors.

Under the *CSIS Act*, individuals who have been denied a security clearance must be informed of this action by their Deputy Head. These individuals have the right to make a complaint to SIRC, and where appropriate, it will investigate and report its findings and any recommendations to the Minister, the Director of the CSIS and the Deputy Head. The Committee also provides the complainant with a report of its findings, taking into consideration the obligation to protect classified information.

Should the Canadian Human Rights Commission receive a written notice from a Minister of the Crown about a complaint that relates to the security of Canada, the Commission may refer the matter to SIRC. Upon receipt of such a referral, the Committee carries out an investigation and reports its findings to the Commission, the respondent and the complainant. SIRC also has the authority to conduct investigations into matters referred to the Committee pursuant to the *Citizenship Act*.

CONTACT INFORMATION ABOUT SIRC

Annual reports

All SIRC annual reports dating back to when the Committee was first established are available online in HTML and Adobe Acrobat (PDF) formats (reports dating prior to 1995 are only provided in PDF format). These documents are indexed and searchable by keyword via our search feature on the SIRC website.

Consult SIRC's annual reports online at: www.sirc-csars.gc.ca/reports_e.html

Complaints

For detailed information about how to file a complaint, please consult SIRC's website at www.sirc-csars.gc.ca/complaints_making_e.html

Contact us

SIRC can be contacted at the following address:
Security Intelligence Review Committee
P.O. Box 2430, Station D
Ottawa, Ontario
K1P 5W5
613) 990-8441
www.sirc-csars.gc.ca

Appendix

SIRC REVIEWS 1984–2004

Note: Section 54 reports (special reports the Committee makes to the Minister) are indicated with a ""*

1. Eighteen Months After Separation: An Assessment of CSIS Approach to Staffing Training and Related Issues (SECRET) * (86/87-01)
2. Report on a Review of Security Screening for Applicants and Employees of the Federal Public Service (SECRET) * (86/87-02)
3. The Security and Intelligence Network in the Government of Canada: A Description (SECRET) * (86/87-03)
4. Ottawa Airport Security Alert (SECRET) * (86/87-05)
5. Report to the Solicitor General of Canada Concerning CSIS' Performance of its Functions (SECRET) * (87/88-01)
6. Closing the Gaps: Official Languages and Staff Relations in the CSIS (UNCLASSIFIED)* (86/87-04)
7. Counter-Subversion: SIRC Staff Report (SECRET) (87/88-02)
8. SIRC Report on Immigration Screening (SECRET) * (87/88-03)
9. Report to the Solicitor General of Canada on CSIS' Use of Its Investigative Powers with Respect to the Labour Movement (PUBLIC VERSION) * (87/88-04)
10. The Intelligence Assessment Branch: A SIRC Review of the Production Process (SECRET)* (88/89-01)
11. SIRC Review of the Counter-Terrorism Program in the CSIS (TOP SECRET) * (88/89-02)
12. Report to the Solicitor General of Canada on Protecting Scientific and Technological Assets in Canada: The Role of CSIS (SECRET) * (89/90-02)
13. SIRC Report on CSIS Activities Regarding the Canadian Peace Movement (SECRET) * (89/90-03)
14. A Review of CSIS Policy and Practices Relating to Unauthorized Disclosure of Classified Information (SECRET) (89/90-04)
15. Report to the Solicitor General of Canada on Citizenship/ Third Party Information (SECRET) * (89/90-05)
16. Amending the *CSIS Act*: Proposals for the Special Committee of the House of Commons (UNCLASSIFIED) (89/90-06)
17. SIRC Report on the Innu Interview and the Native Extremism Investigation (SECRET) * (89/90-07)
18. Supplement to the Committee's Report on Immigration Screening of January 18, 1988 (SECRET) * (89/90-01)
19. A Review of the Counter-Intelligence Program in the CSIS (TOP SECRET) * (89/90-08)
20. Domestic Exchanges of Information (SECRET) * (90/91-03)
21. Section 2 (d) Targets: A SIRC Study of the Counter-Subversion Branch Residue (SECRET) (90/91-06)
22. Regional Studies (six studies relating to one region) (TOP SECRET) (90/91-04)
23. Study of CSIS' Policy Branch (CONFIDENTIAL) (90/91-09)

24. Investigations, Source Tasking and Information Reporting on 2 (b) Targets (TOP SECRET) (90/91-05)
25. Release of Information to Foreign Agencies (TOP SECRET) * (90/ 91-02)
26. CSIS Activities Regarding Native Canadians-A SIRC Review (SECRET) * (90/ 91-07)
27. Security Investigations on University Campuses (TOP SECRET) * (90/ 91-01)
28. Report on Multiple Targeting (SECRET) (90/91-08)
29. Review of the Investigation of Bull, Space Research Corporation and Iraq (SECRET) (91/92-01)
30. Report on Al Mashat's Immigration to Canada (SECRET) * (91/92-02)
31. East Bloc Investigations (TOP SECRET) (91/92-08)
32. Review of CSIS Activities Regarding Sensitive Institutions (TOP SECRET) (91/92-10)
33. CSIS and the Association for New Canadians (SECRET) (91/92-03)
34. Exchange of Information and Intelligence between CSIS and CSE, Section 40 (TOP SECRET) * (91/92-04)
35. Victor Ostrovsky (TOP SECRET) (91/92-05)
36. Report on Two Iraqis-Ministerial Certificate Case (SECRET) (91/92-06)
37. Threat Assessments, Section 40 Study (SECRET) * (91/92-07)
38. The Attack on the Iranian Embassy in Ottawa (TOP SECRET) * (92/93-01)
39. "STUDYNT" The Second CSIS Internal Security Case (TOP SECRET) (91/92-15)
40. Domestic Terrorism Targets-A SIRC Review (TOP SECRET) * (90/91-13)
41. CSIS Activities with respect to Citizenship Security Screening (SECRET) (91/92-12)
42. The Audit of Section 16 Investigations (TOP SECRET) (91/92-18)
43. CSIS Activities during the Gulf War: Community Interviews (SECRET) (90/91-12)
44. Review of CSIS Investigation of a Latin American Illegal (TOP SECRET) * (90/91-10)
45. CSIS Activities in regard to the Destruction of Air India Flight 182 on June 23, 1985—A SIRC Review (TOP SECRET) * (91/92-14)
46. Prairie Region-Report on Targeting Authorizations (Chapter 1) (TOP SECRET) * (90/91-11)
47. The Assault on Dr. Hassan Al-Turabi (SECRET) (92/93-07)
48. Domestic Exchanges of Information (A SIRC Review-1991/92) (SECRET) (91/92-16)
49. Prairie Region Audit (TOP SECRET) (90/ 91-11)
50. Sheik Rahman's Alleged Visit to Ottawa (SECRET) (CT 93-06)
51. Regional Audit (TOP SECRET)
52. A SIRC Review of CSIS' SLO Posts (London and Paris) (SECRET) (91/92-11)
53. The Asian Homeland Conflict (SECRET) (CT 93-03)
54. Intelligence-Source Confidentiality (TOP SECRET) (CI 93-03)
55. Domestic Investigations (1) (SECRET) (CT 93-02)
56. Domestic Investigations (2) (TOP SECRET) (CT 93-04)
57. Middle East Movements (SECRET) (CT 93-01)
58. A Review of CSIS SLO Posts (1992-93) (SECRET) (CT 93-05)
59. Review of Traditional CI Threats (TOP SECRET) (CI 93-01)
60. Protecting Science, Technology and Economic Interests (SECRET) (CI 93-04)
61. Domestic Exchanges of Information (SECRET) (CI 93-05)

62. Foreign Intelligence Service for Canada (SECRET) (CI 93-06)
63. The Audit of Section 16 Investigations and Foreign Intelligence Reports (TOP SECRET) (CI 93-11)
64. Sources in Government (TOP SECRET) (CI 93-09)
65. Regional Audit (TOP SECRET) (CI 93-02)
66. The Proliferation Threat (SECRET) (CT 93-07)
67. The Heritage Front Affair, Report to the Solicitor General of Canada (SECRET) * (CT 94-02)
68. A Review of CSIS' SLO Posts (1993-94) (SECRET) (CT 93-09)
69. Domestic Exchanges of Information (A SIRC Review 1993-94) (SECRET) (CI 93-08)
70. The Proliferation Threat-Case Examination (SECRET) (CT 94-04)
71. Community Interviews (SECRET) (CT 93-11)
72. An Ongoing Counter-Intelligence Investigation (TOP SECRET) * (CI 93-07)
73. Potential for Political Violence in a Region (SECRET) (CT 93-10)
74. A SIRC Review of CSIS SLO Posts (1994-95) (SECRET) (CT 95-01)
75. Regional Audit (TOP SECRET) (CI 93-10)
76. Terrorism and a Foreign Government (TOP SECRET) (CT 94-03)
77. Visit of Boutros Boutros-Ghali to Canada (SECRET) (CI 94-04)
78. Review of Certain Foreign Intelligence Services (TOP SECRET) (CI 94-02)
79. The Audit of Section 16 Investigations and Foreign Intelligence Reports (TOP SECRET) (CI 94-01)
80. Domestic Exchanges of Information (A SIRC Review 1994-95) (SECRET) (CI 94-03)
81. Alleged Interference in a Trial (SECRET) (CT 95-04)
82. CSIS and a "Walk-In" (TOP SECRET) (CI 95-04)
83. A Review of a CSIS Investigation Relating to a Foreign State (TOP SECRET) (CI 95-02)
84. The Audit of Section 16 Investigations and Foreign Intelligence Reports (TOP SECRET) (CI 95-05)
85. Regional Audit (TOP SECRET) (CT 95-02)
86. A Review of Investigations of Emerging Threats (TOP SECRET) (CI 95-03)
87. Domestic Exchanges of Information (SECRET) (CI 95-01)
88. Homeland Conflict (TOP SECRET) (CT 96-01)
89. Regional Audit (TOP SECRET) (CI 96-01)
90. The Management of Human Sources (TOP SECRET) (CI 96-03)
91. Economic Espionage I (SECRET) (CI 96-02)
92. Economic Espionage II (TOP SECRET) (CI 96-02)
93. Audit of Section 16 Investigations and Foreign Intelligence Reports 1996-97 (TOP SECRET) (CI 96-04)
94. Urban Political Violence (SECRET) (SIRC 1997-01)
95. Domestic Exchanges of Information (1996-97) (SECRET) (SIRC 1997-02)
96. Foreign Conflict-Part I (SECRET) (SIRC 1997-03)
97. Regional Audit (TOP SECRET) (SIRC 1997-04)
98. CSIS Liaison with Foreign Agencies (TOP SECRET) (SIRC 1997-05)
99. Spy Case (TOP SECRET) (SIRC 1998-02)

100. Domestic Investigations (3) (TOP SECRET) (SIRC 1998-03)

101. CSIS Cooperation with the RCMP-Part I (SECRET) * (SIRC 1998-04)

102. Source Review (TOP SECRET) (SIRC 1998-05)

103. Interagency Cooperation Case (TOP SECRET) (SIRC 1998-06)

104. A Case of Historical Interest (TOP SECRET) (SIRC 1998-08)

105. CSIS Role in Immigration Security Screening (SECRET) (CT 95-06)

106. Foreign Conflict-Part II (TOP SECRET) (SIRC 1997-03)

107. Review of Transnational Crime (SECRET) (SIRC 1998-01)

108. CSIS Cooperation with the RCMP-Part II (SECRET) * (SIRC 1998-04)

109. Audit of Section 16 Investigations & Foreign Intelligence 1997-98 (TOP SECRET) (SIRC 1998-07)

110. Review of Intelligence Production (SECRET) (SIRC 1998-09)

111. Regional Audit (TOP SECRET) (SIRC 1998-10)

112. CSIS Liaison with Foreign Agencies (TOP SECRET) (SIRC 1998-11)

113. Allegations by a Former CSIS Employee (TOP SECRET) * (SIRC 1998-12)

114. CSIS Investigations on University Campuses (SECRET) (SIRC 1998-14)

115. Review of Foreign Intelligence Activities in Canada (TOP SECRET) (SIRC 1998-15)

116. Files (TOP SECRET) (SIRC 1998-16)

117. Audit of Section 16 Investigations & Foreign Intelligence (TOP SECRET) (SIRC 1999-01)

118. A Long-Running Counter Intelligence Investigation (TOP SECRET) (SIRC 1999-02)

119. Domestic Exchanges of Information (TOP SECRET) (SIRC 1999-03)

120. Proliferation (TOP SECRET) (SIRC 1999-04)

121. SIRC's Comments on the Draft Legislation Currently Before Parliament-Bill C-31 (PROTECTED)* (SIRC 1999-05)

122. Domestic Targets (TOP SECRET) (SIRC 1999-06)

123. Terrorist Fundraising (TOP SECRET) (SIRC 1999-07)

124. Regional Audit (TOP SECRET) (SIRC 1999-08)

125. Foreign State Activities (TOP SECRET) (SIRC 1999-09)

126. Project Sidewinder (TOP SECRET) * (SIRC 1999-10)

127. Security Breach (TOP SECRET) (SIRC 1999-11)

128. Domestic Exchanges of Information 1999-2000 (TOP SECRET) (SIRC 2000-01)

129. Audit of Section 16 Investigations and Foreign Intelligence Reports 1999-2000 (TOP SECRET) (SIRC 2000-02)

130. CSIS Liaison with Foreign Agencies (TOP SECRET) (SIRC 2000-03)

131. Regional Audit (TOP SECRET) (SIRC 2000-04)

132. Warrant Review (TOP SECRET) (SIRC 2000-05)

133. Review of CSIS Briefs to Citizenship and Immigration Canada 1999-2000 (TOP SECRET) (SIRC 2001-02)

134. CSIS Investigation of Sunni Islamic Extremism (TOP SECRET)(SIRC 2002-01)

135. Source Recruitment (TOP SECRET) (SIRC 2001-01)

136. Collection of Foreign Intelligence (TOP SECRET) (SIRC 2001-05)

137. Domestic Extremism (TOP SECRET) (SIRC 2001-03)

138. CSIS Liaison with Foreign Agencies: Audit of an SLO Post (TOP SECRET) (SIRC 2001-04)

139. Warrant Review (TOP SECRET) (SIRC 2001-06)

140. Special Report following allegations pertaining to an individual (TOP SECRET) *

141. Audit of Section 16 and Foreign Intelligence Reports (TOP SECRET) (SIRC 2002-02)

142. Review of the Ahmed Ressam Investigation (TOP SECRET) (SIRC 2002-03)

143. Lawful Advocacy, Protest and Dissent Versus Serious Violence Associated with the Anti-Globalization Movement (TOP SECRET) (SIRC 2002-04)

144. Regional Audit (TOP SECRET) (SIRC 2002-05)

145. Special Report (2002-2003) following allegations pertaining to an individual (TOP SECRET) *

146. Front End Screening Program (TOP SECRET) (SIRC 2003-01)

147. CSIS Section 12 Operational Activity Outside Canada (TOP SECRET) (SIRC 2003-02)

148. Review of a Counter Intelligence Investigation (TOP SECRET) (SIRC 2003-04)

149. Review of a Counter Proliferation Investigation (TOP SECRET) (SIRC 2003-04)

150. CSIS Liaison with Foreign Agencies: Review of a Security Liaison Post (TOP SECRET) (SIRC 2003-05)

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS
DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

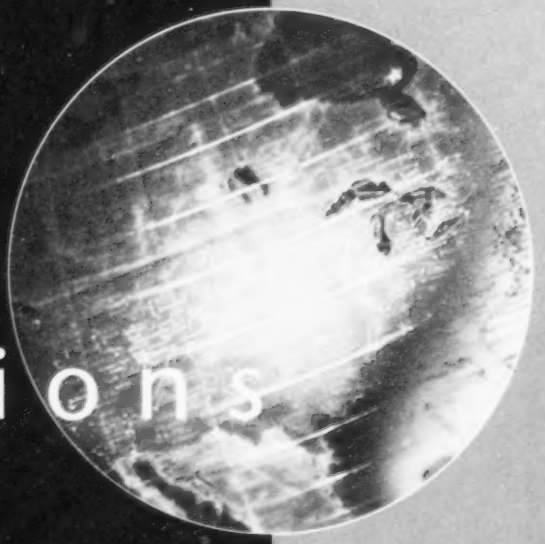

réflexions

Vingt années de surveillance externe indépendante du renseignement de sécurité au Canada

Canada

Reflexions est une publication du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS). Certaines opinions qui y sont exprimées ne traduisent pas nécessairement celles du CSARS.

Concept et orientation	*Tim Farr*
Recherche et rédaction	*Patrick Gant, Thinkit communications*
Traduction et édition françaises	*Maurice Audet*
Graphisme	*Karen Torrey, Pivot Point Solutions*

La présente publication peut être reproduite, en tout ou en partie, avec la mention du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité à titre de source.

Le public est invité à nous faire part de sa rétroaction au sujet de cette publication. Prière d'adresser toute correspondance au :

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité
B.P. 2430, succursale D, Ottawa (Ontario), K1P 5W5
(613) 990-8441
www.sirc-csars.gc.ca

N° de catalogue PS108-1/2005
ISBN 0-662-68695-0

© Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, 2005
Imprimé au Canada

Réflexions

La présente publication a été préparée afin de commémorer le vingtième anniversaire du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Il ne s'agit pas d'un simple résumé des fonctions du CSARS et de ses études phares, mais aussi d'un écrit rappelant les personnes qui y ont travaillé et qui ont exercé une influence sur ses activités depuis sa création. Des présidents du Comité aux membres, des directeurs exécutifs aux employés, tous ont servi le Canada avec distinction en veillant à ce que le renseignement relatif à la sécurité nationale demeure efficace tout en permettant la reddition de comptes à cet égard.

Regarder le passé,

c'est scruter le temps comme dans un miroir,

un miroir qui renvoie l'image

de ce que nous avons été,

de ce que nous sommes

et de ce que nous aspirons à devenir...

Cette publication compte trois thèmes : un regard sur le passé du CSARS, un examen des défis que lui réserve l'avenir et une vue d'ensemble de son rôle de nos jours.

Le Comité

Photo : Couvrette/Ottawa

Présidente : l'honorable Paule Gauthier (au centre)

De gauche à droite : l'honorable Baljit S. Chadha, l'honorable Raymond Speaker, l'honorable Roy Romanow, l'honorable Gary Filmon

Table des matières

Avant-propos

Message de la Présidente 1

Commentaire

La surveillance du renseignement et la gestion démocratique des affaires publiques : aperçu des conceptions au Canada et à l'étranger 3

Regard sur le passé

Le pourquoi de la surveillance du renseignement de sécurité au Canada 7

Les premières années du CSARS (1984-1990) 12

Un organisme en plein épanouissement (1990-2004) 16

Le nouveau millénaire et le lendemain du 11 septembre 20

Perspectives d'avenir

Les défis de la surveillance du renseignement de sécurité au fil des années futures 23

La direction

Les présidents et les membres du CSARS (1984-2004) 27

Vous souhaitez en savoir plus?

Vue d'ensemble du rôle et des responsabilités du CSARS 33

Renseignements sur le CSARS 39

Annexe

Études du CSARS, 1984-2004 41

Avant-propos

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

La publication *Réflexions* est un jalon important de l'histoire du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et de la collectivité canadienne du renseignement de sécurité.

Au cours des 20 dernières années, Canadiennes et Canadiens ont assisté à d'importants changements dans les relations entre la sécurité de l'État ainsi que les droits et libertés des citoyens. Nous avons été témoins de l'émergence de menaces subtiles à la sécurité nationale et d'une évolution dans les solutions adoptées par les gouvernements pour y faire échec. Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) ont tous deux été créés en 1984 et, depuis, ont tous deux évolué. En qualité de présidente du CSARS, je suis fière du rôle de premier plan que notre comité a joué à accompagner l'essor du SCRS et à illustrer, aux yeux des nations, l'engagement du Canada à l'égard des droits et des libertés. De plus, il ne fait aucun doute dans mon esprit que le CSARS continuera de jouer un rôle vital au sein de la collectivité canadienne du renseignement de sécurité au fil des années futures.

Cette publication rétrospective hors du commun relate les événements marquants de l'évolution des deux organismes. En plus d'être un recueil complet d'affaires et d'études, elle donne aussi un éclairage sur les membres et les employés du CSARS qui ont écrit ces pages de son histoire. De plus, elle met en lumière les leçons de notre passé de sorte que nous puissions en tirer parti aujourd'hui et ainsi aider à façonner notre avenir. Dans cette optique, la présente publication cite des propos et des faits marquants de divers personnages dont la carrière s'inscrit dans la trame de cet historique. Elle comprend en outre une partie consacrée aux défis que devront relever ceux qui exercent les fonctions liées à la surveillance du renseignement de sécurité au Canada.

J'espère que cette publication suscitera une meilleure compréhension du CSARS et aidera à expliquer comment cet organisme continue de jouer un rôle vital pour ce qui est de protéger la sécurité du public et les libertés civiles au Canada.

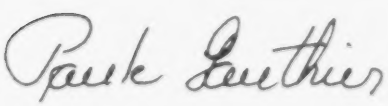

L'honorable Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r.

Commentaire

LA SURVEILLANCE DU RENSEIGNEMENT ET LA GESTION DÉMOCRATIQUE DES AFFAIRES PUBLIQUES : APERÇU DES CONCEPTIONS AU CANADA ET À L'ÉTRANGER

par le professeur Martin Rudner

Par suite des attentats terroristes qui ont secoué le monde au tournant du XXIe siècle, les services de renseignement des démocraties, dont le Canada, ont monopolisé l'attention du public. En régime démocratique, les citoyens comptent sur leurs services de renseignement pour protéger leur sécurité et celle de la nation. Ils misent aussi sur la surveillance (souvent confondue avec le « contrôle ») du renseignement pour assurer un examen public minutieux des activités de ces organismes. La surveillance du renseignement joue un rôle vital pour ce qui est de rendre les services secrets responsables sur la scène politique, et acceptables aux yeux du public; elle est devenue un symbole de bonne gouvernance dans le domaine de la sécurité nationale au sein des régimes politiques démocratiques.

La surveillance du renseignement est structurée et effectuée de diverses manières dans différents pays. Elle peut être assurée par un organe exécutif, législatif ou autonome, soit un organe politique ou bien bipartite ou apolitique et indépendant. Les organes de surveillance peuvent avoir compétence sur un seul service de renseignement ou sur un pan plus vaste du renseignement et de la sécurité. La surveillance ou le contrôle du renseignement peut se faire de façon rétrospective, et scruter des pratiques passées, ou peut supposer la tenue d'enquêtes sur des opérations en cours. Les évaluations au fil du processus de surveillance peuvent porter sur l'efficacité des organismes, y compris l'affectation des ressources et les questions liées à leur optimisation, ou encore sur la conformité des activités de renseignement avec la loi, la politique et les instructions ministérielles, ou leur régularité éthique. Le processus de surveillance peut aboutir ou bien à des directives exécutoires visant à corriger les fautes ou à des recommandations destinées au gouvernement et au service de renseignement afin qu'il prenne des mesures correctives. Cela peut se faire au grand jour ou en secret.

Le Canada, la Belgique et la Norvège ont chacun un comité de surveillance du renseignement, à la fois autonome et apolitique, qui n'a aucun lien de dépendance avec le Parlement. D'autres pays ont choisi de confier plus directement à leur corps législatif respectif les responsabilités en matière de surveillance ou de contrôle du renseignement. Le Congrès américain, le Bundestag allemand, la Knesset israélienne et les parlements australien, italien, suisse et néo-zélandais

(entre autres) ont tous des comités particuliers qui ont pour mandat de surveiller la conduite de leurs services de renseignement respectifs. Dans ces pays, la surveillance du renseignement est représentative sur le plan politique, mais elle peut aussi devenir partisane et chargée politiquement. Pour sa part, le Royaume-Uni a tenté de créer un comité du renseignement et de la sécurité alliant représentation parlementaire et principes prescriptifs non partisans, lui conférant ainsi un statut légal unique.

Les gouvernements peuvent aussi recourir à des mécanismes de contrôle par l'exécutif, comme un inspecteur général (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Suède, Suisse, États-Unis), un conseil exécutif (Suède) ou une commission judiciaire (Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni), pour surveiller la conformité des services de renseignement à la loi et aux politiques. La plupart des pays limitent leur examen minutieux du renseignement à l'examen rétrospectif des activités en ce domaine. Quelques-uns prévoient aussi un contrôle externe des opérations courantes. Les comités du Congrès américain et le Comité norvégien sur les services de renseignement, de surveillance et de sécurité sont deux exemples d'organismes qui exercent de l'extérieur un contrôle sur les opérations de renseignement courantes.

Ces deux approches, l'examen rétrospectif et le contrôle opérationnel, posent de grands défis aux systèmes de sécurité nationale des pays démocratiques. La surveillance du renseignement (et notamment les organes de contrôle) risque la cooptation en raison des relations étroites qui doivent se nouer pour que l'examen soit efficace. En ce qui a trait au contrôle en particulier, il y a risque que la surveillance du renseignement devienne un aval d'opérations en cours, soustrayant les services de renseignement à toute interrogation future quant à régularité de leurs actes. L'examen rétrospectif des activités de renseignement peut aussi comporter des ambiguïtés dans le temps, surtout s'il s'agit d'opérations étalées sur des périodes prolongées. Cela se produit souvent dans le domaine de la lutte contre le terrorisme où les enquêtes et la surveillance de présumés terroristes et de leurs réseaux peuvent durer des années. Au Canada, le CSARS peut entreprendre en tout temps une étude d'activités du SCRS et scruter des opérations toujours en cours, mais seulement de façon rétrospective.

Pendant ses deux premières décennies d'existence, le CSARS a dû prendre garde au changement de cap des activités du SCRS, car le souci premier du renseignement de sécurité est alors passé des préoccupations propres à la guerre froide, axées sur le contre-espionnage et l'antisubversion, aux priorités actuelles : antiterrorisme, criminalité transnationale organisée et prolifération des armes de destruction massive. Le rôle élargi du renseignement de sécurité au cours des deux dernières décennies s'est accompagné d'un accroissement sans précédent du recours à la coopération et au partage d'information entre organismes, à la fois au Canada

(avec les autorités de police) et à l'étranger (avec les alliés et les partenaires de la coalition contre le terrorisme). Ces tendances ont de profondes implications sur le plan des mécanismes de surveillance du renseignement et de reddition de comptes. De par la loi, le mandat du CSARS se limite aux activités du SCRS et n'englobe pas les autres organismes qui ont part au renseignement de sécurité.

Pour que la reddition de comptes soit efficace, la confiance doit régner. La collectivité du renseignement et la société civile doivent se rendre compte que le système de surveillance du renseignement est digne de confiance. La collectivité du renseignement doit se fier sur l'appareil de surveillance du renseignement pour appliquer des normes appropriées en matière de reddition de comptes tout en respectant la nécessité de protéger les citoyens du tort que pourraient leur causer des communications répréhensibles, l'ingérence injustifiée ou des jeux politiques partisans. La société civile doit pouvoir compter sur les mécanismes de surveillance du renseignement pour établir si le mandat ayant trait au renseignement est exercé dans le respect de la loi et judicieusement et si les libertés civiles sont sauves.

Il faut du temps pour bâtir la confiance et celle-ci peut être ébranlée par un moment de folie. Et pourtant, c'est précisément la confiance qui habilite les organes de surveillance du renseignement et de reddition de comptes et leur permet d'améliorer la gestion démocratique de l'appareil d'État entourant la sécurité nationale et la confiance du public dans cet appareil.

Le professeur Martin Rudner a été directeur adjoint et directeur de la Norman Paterson School of International Affairs à l'Université Carleton, à Ottawa (Canada) de 1985 à 1999, et il dirige actuellement le Canadian Centre of Intelligence and Security Studies, rattaché à cette école. Auteur de nombreux livres et articles sur des dossiers internationaux, le professeur Rudner est président sortant de l'Association canadienne pour l'étude de la sécurité et du renseignement (CASIS); il est souvent appelé à titre de commentateur par la radio, la télévision et la presse nationales. Il est aussi membre du groupe consultatif de la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar.

Regard sur le passé

LE POURQUOI DE LA SURVEILLANCE DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ AU CANADA

Une campagne de coups fourrés, faite d'effractions, d'incendies criminels et de vols orchestrée par la police et dirigée contre la presse et les partis politiques québécois (dont un parti prêt à former un gouvernement). Un camouflage ultérieur qui a presque réussi – supposant une tromperie qui comportait un mensonge à un ministre au sujet de la campagne – mais qui a été démasqué par suite des aveux francs de gens qui avaient participé directement aux activités illégales.

De telles histoires peuvent sembler tirées par les cheveux et dignes de l'imaginaire propre aux romans d'espionnage, mais elles sont vraies dans leurs moindres détails. Et tout cela s'est passé... *au Canada.*

Les révélations entourant une campagne de coups fourrés, menée par la GRC au cours des années 70 et mise au jour au cours des audiences de la Commission d'enquête McDonald concernant certaines activités de la GRC (1981) et dans son rapport ultérieur, ont mené directement à la dissolution du Service de sécurité de la GRC. Elles ont aussi mené à la création d'un nouveau service civil de renseignement de sécurité et du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS), trois ans plus tard.

Il vaut la peine de rappeler l'évolution du service de sécurité canadien. Dans cette démarche, il importe de comprendre que des événements marquants ont précédé le rapport McDonald. Les activités illégales du Service de sécurité de la GRC n'étaient pas des incidents isolés jusqu'à la fin des années 70. Des leçons auraient dû en être tirées, peut-être plus tôt qu'on ne l'a fait, quant à la nécessité de modifier la manière de mener les activités de renseignement de sécurité au Canada. Les circonstances ont simplement atteint un point de rupture tel qu'au tournant des années 80, un service civil du renseignement de sécurité et un cadre de reddition de comptes au public se faisaient attendre depuis longtemps au Canada.

Pendant une bonne partie de son histoire, le Canada (et bon nombre d'autres démocraties à ce jour) n'avait ni loi ni cadre officiel régissant le renseignement de sécurité à l'intérieur de ses frontières. Comme la GRC s'occupait de la

---

1 Cleroux, Richard, *Official Secrets—The Story Behind the Canadian Security Intelligence Service*, McGraw-Hill Ryerson, Toronto, 1990, page 45.

sécurité nationale, sans lien de dépendance avec le gouvernement, la responsabilité politique incombait au solliciteur général du Canada (maintenant appelé ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile). Les débats entourant la sécurité nationale se faisaient rares à la Chambre des communes, à la toute fin des années 70 et au début des années 80, ce que confirme le document de travail de 2004 du gouvernement du Canada sur la création d'un comité de la sécurité nationale composé de parlementaires[2]. Avant les travaux de la Commission McDonald, l'appétit des médias et des spécialistes pour la question n'était guère plus aiguisé. Le corpus des écrits spécialisés[3] et des reportages antérieurs à 1980 était maigre, tout au plus, ce qui a amené au moins un journaliste du *Globe and Mail* à admettre que « les reportages sur les affaires entourant la sécurité nationale au Canada... n'étaient pas à citer en exemple brillant de journalisme d'enquête aux étudiants en journalisme[4] ».

La sécurité nationale du Canada – la manière de l'assurer, de la gérer et d'y veiller – était une question que l'on passait la plupart du temps sous silence, à presque tous les niveaux du discours civique. La conséquence inhérente et manifeste a été qu'un pan complet du pouvoir de l'État, considérable quant à sa puissance et à son ampleur, était largement exposé et ouvert aux abus. Au sujet de l'importance de la reddition de comptes en matière de renseignement de sécurité, le spécialiste parlementaire C.E.S. Franks, de l'Université Queen's, a mis en garde contre les dangers inhérents d'une culture du secret. « Dans tout organisme d'État, a-t-il écrit, le secret est une invite à l'abus de pouvoir; la libre discussion et la vie politique démocratique peuvent donc s'en trouver menacées[5] ». En effet, si l'on s'en fie aux seules révélations du rapport McDonald, il était impérieux de démontrer que les libertés civiles et démocratiques pouvaient être sérieusement ébranlées au Canada si on laissait le service de sécurité exercer ses pouvoirs impunément.

Le filtrage de sécurité au Canada pendant l'avant-guerre froide

Bien avant les événements décrits dans le rapport McDonald, on avait déjà tenté de définir le rôle et les limites de la capacité du gouvernement canadien à surveiller le renseignement. Le filtrage de sécurité des immigrants au Canada et des fonctionnaires fédéraux avait été le premier sujet d'étude. Au Canada, le

---

2 *Un comité parlementaire chargé de la sécurité nationale : document de consultation préalable pour aider à la mise sur pied d'un comité parlementaire mandaté pour examiner la sécurité nationale*, Sécurité publique et Protection civile Canada, Ottawa, 2004.

3 Weller, Geoffrey, *International Journal of Intelligence and Counter Intelligence* (Assessing Canadian Intelligence Literature 1980-2000), 2001, page 1.

4 [Traduction] Sallot, Jeff, dans Hanks, Peter et McCamus, John A. (éditeurs), *National Security: Surveillance and Accountability in a Democratic Society*, Les Editions Yvon Blais Inc., Osgoode Hall Law School et Université York, 1989, page 95.

5 [Traduction] Franks, C.E.S., dans Hanks, Peter et McCamus, John A. (éditeurs), *National Security: Surveillance and Accountability in a Democratic Society*, Les Editions Yvon Blais Inc., Osgoode Hall Law School et Université York, 1989, page 24.

filtrage dirigé par l'État remontait à 1945, au lendemain de l'affaire Gouzenko, incident international historique dans lequel un transfuge russe avait révélé d'importantes activités d'espionnage de la part des Russes au sein du gouvernement canadien et de gouvernements alliés. En réalité, au moins un historien a affirmé que le travail de filtrage avait débuté beaucoup plus tôt, en 1931, époque où les fonctionnaires faisaient systématiquement l'objet de vérifications en ce qui a trait aux actes criminels[6].

Ce furent néanmoins les révélations de Gouzenko (et les tensions de la guerre froide qu'elles ont contribué à provoquer) qui ont amené le gouvernement du Canada à recourir au filtrage pour démasquer et supprimer le communisme, adversaire idéologique qui suscita de vives craintes pendant une bonne partie du XX[e] siècle. Les conséquences des activités fédérales de filtrage sur ce plan sont bien documentées dans *The Infernal Machine: Investigating the Loyalty of Canada's Citizens*, où l'historien Larry Hannant de l'Université de Victoria affirme : « Lorsqu'il a imposé ce filtrage de sécurité, l'État canadien a violé les libertés civiles de centaines et de milliers de citoyens... la machine infernale avait été conçue sans freins, et elle continuait bel et bien de rouler[7] ».

La Commission MacKenzie

Au milieu des années 60, on a créé la Commission royale d'enquête sur la sécurité, dirigée par Maxwell MacKenzie, entre autres dans le but de moderniser les méthodes de sécurité au niveau fédéral. Elle a présenté son rapport en 1968. Même si bon nombre de ses recommandations clés semblaient viser davantage à maintenir et même à étendre le statu quo concernant le filtrage (préconisant la prise d'empreintes digitales et le contrôle sécuritaire de tous les employés de l'État), le rapport MacKenzie formulait aussi une idée progressiste : retirer complètement à la GRC la fonction relative au renseignement de sécurité. Cette dernière recommandation a suscité des débats et des frictions considérables entre la GRC et le gouvernement. En 1969, on est parvenu à un compromis : la GRC a conservé son rôle touchant la sécurité nationale, mais le diplomate de carrière John Starnes en est devenu le premier directeur civil.

C'était un compromis que Starnes lui-même contestera par la suite. Voici ce qu'il écrira dans ses mémoires, publiés en 1998 : « À mon sens, on aurait dû prêter une attention beaucoup plus grande à la Commission MacKenzie. Le gouvernement aurait dû être beaucoup plus ferme devant les objections en grande partie émotives et parfois peu réalistes de la GRC face à l'idée de se voir amputer de son service de sécurité[8] ». Fait tout aussi important, il a été franc en jaugeant

---

6 Hannant, Larry, *The Infernal Machine: Investigating the Loyalty of Canada's Citizens*, University of Toronto Press, 1995, page 9.

7 [Traduction] *Idem*, pages 11 et 253.

8 [Traduction] Starnes, John, *Closely Guarded: A Life in Canadian Security and Intelligence*, University of Toronto Press, 1998, page 135.

comme insignifiante la portée de cette nouvelle disposition pour rétablir des relations qui étaient devenues difficiles entre la police et le gouvernement. « Ce que je n'avais pas prévu, c'était la culture assez différente de la GRC et la méfiance qui s'était installée entre... le gouvernement et la GRC. Aujourd'hui, j'estime qu'ils étaient tous deux à blâmer, quoique la façon plutôt simpliste et dilatoire avec laquelle la GRC a traité le rapport MacKenzie ait à coup sûr empiré les relations, qui laissaient à désirer[9] ».

La Commission McDonald

Plus d'une décennie s'est écoulée avant que ne refasse surface la recommandation controversée de la Commission MacKenzie, cette fois à la Commission (McDonald) d'enquête concernant certaines activités de la GRC. À ce moment-là, le journalisme d'enquête s'était taillé une place dans les questions de sécurité nationale au Canada. Le journaliste du *Vancouver Sun*, John Sawatsky, avait publié plusieurs articles sur les méfaits de la GRC, aboutissant en décembre 1976 à une dénonciation à la une où il concluait à un camouflage qui « atteignait les échelons supérieurs de la GRC à Ottawa[10] ».

Sawatsky a documenté la manière dont le Service de sécurité de la GRC avait mené, tout au long des années 70, une campagne systématique visant à bouleverser des organisations de Vancouver présumées menaçantes du fait qu'elles épousaient une politique communiste ou d'extrême gauche. Il a par la suite fait observer comment la plupart des membres de la GRC qui avaient trempé dans les coups fourrés ne s'inquiétaient pas de l'illégalité de leurs actes. Il a écrit : « les actes illégaux étaient acceptés avec enthousiasme parce que c'était excitant et bon pour la carrière et que cela contribuait à la lutte contre le communisme[11] ».

D'autres reportages ont paru dans la presse en 1977, y compris des révélations sur le cambriolage des bureaux du journal séparatiste l'Agence de presse libre du Québec, par la GRC, au début des années 70. Parmi les autres activités du Service de sécurité de la GRC ainsi révélées figure l'incendie d'une grange qui servait de lieu de rencontre, à l'extérieur de Montréal, à des intellectuels québécois soupçonnés d'allégeances séparatistes. À la GRC, le moral s'effondra. Lorsque la Commission McDonald entreprit ses travaux en 1978, le solliciteur général du Canada de l'époque, Francis Fox, s'est retrouvé dans la position peu enviable de devoir faire une série de communications au sujet des activités du Service de sécurité de la GRC et, entre autres, d'admettre que celui-ci commettait des actes illégaux depuis plus de deux décennies[12]. Le prédécesseur

9 [Traduction] *Idem*, page 133.

10 [Traduction] Sawatsky, John, *"Trail of break-in leads to RCMP cover-up"*, Vancouver Sun, 7 décembre 1976.

11 [Traduction] Sawatsky, John, *"Men in the Shadows – The RCMP Security Service"*, Doubleday Canada, Toronto, 1980, page 255.

12 *Idem*, page 283.

de M. Fox, Warren Allmand, fera par la suite le témoignage suivant aux audiences de la Commission McDonald : « je me suis senti trahi au plus haut point... il semble maintenant que je n'ai pas obtenu des réponses complètes, même lorsque je le demandais expressément[13] ».

Le rapport de la Commission McDonald, publié en 1981, préludait à un nouveau chapitre de l'histoire du renseignement de sécurité canadien. Il préconisait un nouveau service civil de renseignement, un comité parlementaire chargé d'en contrôler l'efficacité et un conseil consultatif indépendant qui surveillerait les activités de ce service. En 1983, lorsque le gouvernement a présenté le projet de loi C-157, le vaste mandat proposé pour le nouvel organisme civil a soulevé un débat politique considérable.

Ce débat a amené le renvoi du projet de loi à un comité sénatorial qui recommanda des changements majeurs, dans un rapport intitulé *Équilibre délicat*. Le comité prônait un système à deux niveaux pour la surveillance du renseignement de sécurité. Le premier niveau, un mécanisme de surveillance interne, devait être un inspecteur général relevant du solliciteur général adjoint. Ce bureau examinerait le rapport annuel du directeur du SCRS et relèverait directement du Ministre. En fait, il serait le « vigile » de celui-ci pour ce qui est du SCRS.

Le deuxième niveau de surveillance, un mécanisme externe celui-là, devait être le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS). Ce comité relèverait du Parlement et ses membres seraient nommés par le gouverneur en conseil après consultation entre le premier ministre et les chefs des partis de l'opposition.

La *Loi sur le SCRS*

En janvier 1984, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-9 qui contenait presque toutes les modifications recommandées par le comité sénatorial. Il est ainsi devenu le premier gouvernement démocratique du monde à instaurer un cadre légal pour son service de sécurité. Ce projet de loi révisé a été adopté par la Chambre des communes et le Sénat en juin 1984 et, le 16 juillet suivant, la *Loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité* était promulguée.

L'un des legs les plus importants de cette loi est qu'elle a marqué la fin d'une époque pour la collectivité du renseignement. Pour la première fois, le Canada avait une loi qui définissait clairement le mandat et les limites du pouvoir de l'État à exercer des activités de renseignement de sécurité. Fait tout aussi important, cette loi instituait un cadre permettant de contrôler ces pouvoirs, et ce cadre a su résister à l'épreuve du temps.

---

13 [Traduction] *Commission d'enquête McDonald concernant certaines activités de la GRC*, 1981.

LES PREMIÈRES ANNÉES DU CSARS (1984-1990)

Les législateurs avaient espéré que la transformation du service de renseignement de sécurité du Canada en organisme civil apporterait des améliorations immédiates, mais il a fallu du temps à la fois au CSARS et au SCRS pour s'orienter. Un problème est que le nouveau service canadien de renseignement a d'abord été composé principalement de fonctionnaires qui avaient choisi de passer du Service de sécurité de la GRC, alors dissous, au SCRS, emportant avec eux leurs vieilles façons de faire. Entre-temps, le CSARS en était à ses premiers pas. Sous la direction de son premier président, Ron Atkey, il ne faisait que commencer à exercer ses pouvoirs afin d'assurer que le SCRS agissait dans le respect de la loi et judicieusement en vue de protéger la sécurité nationale du Canada.

Qu'est-ce que le CSARS?
Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité est un organisme indépendant qui surveille de l'extérieur les opérations du Service canadien du renseignement de sécurité et en rend compte au Parlement du Canada. L'examen des activités du Service par le CSARS et les enquêtes qu'il effectue sur les plaintes lui permettent de fournir au Parlement l'assurance que le SCRS respecte la loi, les politiques et les instructions ministérielles.

Résistance

Le premier directeur exécutif du CSARS, Maurice Archdeacon (1985-1999), a par la suite rappelé que le climat des premières rencontres entre le SCRS et le CSARS était loin d'être coopératif ou constructif. « Le SCRS résistait constamment à nos efforts... et, régulièrement, nous devions patienter longtemps avant d'obtenir des réponses à nos demandes. Il perpétuait la culture que le nouvel organisme était censé éliminer ». Néanmoins, quelques mois seulement après sa formation, le CSARS a préparé son premier rapport annuel destiné au Parlement. Ses membres se sont engagés à aborder leur travail avec « sincérité » et « une véritable soif de connaître teintée d'une saine dose de scepticisme ».

Difficultés des débuts

Un auteur qui a documenté la création du SCRS en a résumé ainsi les premières années : « Ils [les anciens membres de la GRC] pouvaient attraper un voleur à la tire, terroriser un indicateur... ou repérer un terroriste portant une bombe dans un aéroport, mais ils ne pouvaient nommer les diverses factions libanaises belligérantes, et encore moins analyser les idées politiques ou prévoir un éventuel comportement futur[14] ».

Le CSARS devait aussi faire face à ses propres difficultés. Au fil des débats qui ont abouti à la promulgation de la *Loi sur le SCRS* et à la création du Comité, certains eurent tôt fait de rejeter le CSARS avant même qu'il se mette à l'œuvre, soutenant que son mandat était trop restreint et ses ressources, trop maigres. Le Comité a aussi reconnu qu'il lui faudrait trouver un équilibre délicat entre le besoin de savoir des Canadiens et l'obligation, que lui conférait la loi, de protéger la sécurité nationale et la vie privée. En revanche, cela influerait sur la confiance du public dans le nouvel organisme de surveillance.

---

[14] [Traduction] Cleroux, page 82.

Reddition de comptes exigée du SCRS

Le Comité a démontré sa fougue en faisant état publiquement de son intention de jouer pleinement le rôle qui lui était dévolu de par la *Loi sur le SCRS*. Dès 1985, le premier président du CSARS, Ron Atkey (1984-1989), donnait régulièrement des conférences de presse aux médias d'Ottawa. Il profitait de ces occasions pour signaler aux Canadiens, et au SCRS, que le CSARS était prêt à exercer pleinement les pouvoirs dont le Parlement l'avait investi.

Maurice Archdeacon rappelle que ces conférences de presse aidaient à transmettre un message important : « le CSARS était sérieux ». Ce message a été énoncé simplement dans le deuxième rapport annuel du Comité, sous la rubrique Attitude du SCRS face au processus d'examen : « Si le SCRS éprouve un malaise à l'égard de sa transformation en organisme civil, son malaise est encore plus grand à l'égard du processus d'examen indépendant ». Le mandat du CSARS consistant à examiner les plaintes était un domaine où le Comité comblait clairement la nécessité d'un système public de recours. En 1986, le Comité a déclaré avoir reçu « beaucoup plus de plaintes que nous ne nous y attendions », soit plus de 600.

Une découverte bouleversante

Selon l'article 42 de la *Loi sur le SCRS*, l'une des responsabilités du CSARS est d'enquêter sur les plaintes concernant le refus d'habilitations de sécurité dans l'administration fédérale. L'exercice de cette responsabilité a mis au jour un fait important au sujet du filtrage de sécurité au ministère de la Défense nationale (MDN). Le Comité a découvert que, jusqu'en 1985, on y refusait chaque année jusqu'à 500 Canadiens qui postulaient un emploi dans les Forces armées canadiennes et, dans certains cas, on renvoyait des membres en poste. Le problème était le filtrage de sécurité pratiqué au Ministère (qui effectuait encore à l'époque son propre filtrage des militaires en poste et des recrues possibles). Nombre de candidats étaient refusés (ou chassés), simplement à cause de leur orientation sexuelle et de leur mode de vie.

Dans cette affaire, le CSARS a œuvré en coulisse, présentant des observations directement au chef d'état-major de la Défense du Canada. On a manifestement tenu compte de ses observations, car le Comité a fait l'éloge de la Défense nationale dans son rapport annuel suivant : « Nous sommes heureux cette année de répéter publiquement ce que nous avons déjà dit en privé, c'est-à-dire que le MDN a fait preuve d'un véritable respect pour la dignité individuelle en révisant radicalement ses procédures relatives aux habilitations de sécurité ».

Par qui les membres du CSARS sont-ils nommés?
Les membres sont nommés par le gouverneur en conseil après consultation entre le premier ministre et les chefs des partis de l'opposition. Ils doivent tous faire partie du Conseil privé, de sorte qu'ils ont pleinement accès aux renseignements d'un niveau de classification élevé, privilège dont la plupart des parlementaires ne jouissent pas.

Quel est le mode de rémunération des membres du Comité?
Étant donné que les membres du CSARS siègent à temps partiel, leur rémunération est fondée sur un taux quotidien, selon les lignes directrices établies par le Bureau du Conseil privé.

Les événements les plus sombres pour le Service

Par moments, la volonté du CSARS de mener à terme des dossiers difficiles ou épineux a eu de lourdes conséquences pour le Service. Par exemple, dans son rapport annuel de 1986-1987, le Comité a consacré un chapitre entier à la critique de nombreuses pratiques de la Direction de l'antisubversion du SCRS. Il y a exprimé ses craintes sans détours : « D'après les meilleures informations que nous avons pu recueillir, la Direction de l'antisubversion a probablement plus de 30 000 dossiers, au bas mot, sur des particuliers. Cela nous inquiète un peu : nous n'avons pas de chiffres exacts et nous ne pouvons pas en obtenir sans l'examen de milliers de dossiers. Des enquêtes actives ont été entreprises sur seulement un petit pourcentage de ceux-ci. Pour mettre davantage ces 30 000 dossiers en contexte, précisons que le SCRS dans son ensemble détient plus de 600 000 dossiers sur des particuliers ». Le CSARS a conclu que la Direction « s'ingère dans la vie de trop de Canadiens » tout en polarisant ses efforts sur des cibles qui représentaient une menace minime pour le Canada.

Un appel supplémentaire au changement est venu en 1987 d'un arrêt rendu par la Cour d'appel fédérale dans le dossier de Harjit Singh Atwal, individu accusé d'avoir trempé dans un attentat perpétré en Colombie-Britannique contre un ministre panjabi. La Cour a décidé que le SCRS avait présenté des demandes d'écoute électronique défectueuses dans son enquête sur Atwal. Cela a entraîné la démission immédiate du premier directeur du Service, Ted Finn. En outre, deux mois plus tard, le solliciteur général du Canada a publié un rapport d'une équipe consultative dirigée par l'ancien greffier du Conseil privé, Gordon Osbaldeston, qui a amené la dissolution de la Direction de l'antisubversion du SCRS.

Le président Ron Atkey et les membres du Comité ont reconnu cette série d'événements dans leur rapport annuel suivant (1987-1988), affirmant qu'en raison de cette affaire le « SCRS a fait face aux événements les plus sombres de son histoire ». Pourtant, ce fut aussi un important point tournant. Maurice Archdeacon a par la suite soutenu que cet événement et l'arrivée ultérieure de Reid Morden comme nouveau directeur du SCRS étaient « des événements décisifs » qui avaient amélioré les relations entre le Service et le CSARS.

Voici d'autres événements importants survenus au cours des cinq premières années d'existence du Comité :

- ***Objections à l'utilisation du polygraphe par le SCRS*** — Le Comité a exprimé ses craintes à maintes reprises au sujet de l'utilisation du polygraphe par le SCRS (tests au détecteur de mensonge) comme outil de filtrage des employés. Ses objections étaient bien étayées par la recherche clinique selon laquelle de tels outils n'avaient pas grand valeur, étant trop peu fiables. Voici ce qu'affirme le CSARS dans son rapport annuel de 1986-1987 : « Le SCRS a

Pourquoi le CSARS a-t-il été créé?

La naissance du CSARS visait à donner suite aux recommandations de la Commission McDonald qui, dans son rapport final, s'était penchée sur les activités du Service de sécurité de la GRC. Le Comité a été créé en 1984 en vertu de la loi même qui a constitué le service civil de renseignement du Canada (le SCRS) et l'inspecteur général du SCRS. Le CSARS contribue à assurer que le Service ne porte pas atteinte aux droits fondamentaux et aux libertés des Canadiens tout en remplissant son mandat, qui est de protéger des menaces à la sécurité nationale.

tenté de donner à son programme un vernis scientifique en le qualifiant de projet pilote, mais il s'agit là simplement d'un déguisement. » Le SCRS continue de faire subir un examen polygraphique à ses candidats, mais les questions portent maintenant exclusivement sur des points entourant la loyauté.

- ***Le SCRS et les Premières Nations*** — En 1989, en réponse à d'importants reportages sur la prétendue surveillance de groupes des Premières Nations par le SCRS dans tout le Canada, le CSARS a entrepris une étude de ce qu'il a appelé les « enquêtes du SCRS sur les questions autochtones ». Le Comité a admis dans son rapport que la manière dont le Service avait mené ses enquêtes allait à l'encontre des règlements, mais il a aussi tenté de rétablir la vérité des faits en faveur du SCRS. « En fait, l'utilisation de l'expression "enquête" pour décrire cette initiative... pourrait être trompeuse si elle suggère des activités du genre écoute électronique ou filature. Le SCRS a plutôt effectué une activité de recherche ou de collecte de données, s'appuyant principalement sur des sources ouvertes comme des reportages et des entrevues avec des personnes connaissant bien le milieu. » Un second rapport, préparé à la suite d'incidents violents dans les collectivités des Premières Nations en 1989-1990, contenait des conclusions semblables.

- ***Examen quinquennal de la Loi sur le SCRS*** — La *Loi sur le SCRS* a fait l'objet d'un premier « bulletin » en 1990-1991 sous la forme d'un examen quinquennal par un comité parlementaire spécial que présidait le député Blaine Thacker. Le CSARS a formulé 31 recommandations que le comité Thacker a prises en considération dans la préparation de son rapport. Même si l'on n'a tenu aucun compte de la majeure partie des opinions du CSARS sur la manière d'améliorer la *Loi*, cette période a quand même marqué la fin d'une ère, couronnant la moitié d'une décennie d'importantes réalisations qui ont aidé à infléchir la croissance du nouveau service de renseignement.

Franchissement d'un cap

Vers la fin de son mandat à la présidence du CSARS, Ron Atkey a signalé avec optimisme que c'était l'aube d'une ère dont les historiens diraient peut-être un jour que le SCRS « a franchi le cap » à ce moment-là et a vraiment commencé à devenir l'organisme civil que les législateurs avaient imaginé plus tôt. En effet, à la fin des années 80, les relations entre le SCRS et le CSARS étaient devenues beaucoup plus professionnelles et respectueuses, à l'image de la saine tension qui existe aujourd'hui entre les deux organismes.

En quoi un organisme de contrôle diffère-t-il d'un organisme surveillance?

Entre autres responsabilités, un organisme de contrôle suit en permanence ce qui se passe au sein d'un service de renseignement et il a pour mandat d'évaluer les enquêtes en cours ou le travail « en temps réel ». Il peut aussi exercer une influence sur les politiques en voie d'élaboration et sur les budgets. Par ailleurs, au Canada, le Parlement a institué des organes de surveillance qui se penchent sur les opérations passées du Service. L'avantage de la surveillance par rapport au contrôle est que le CSARS peut évaluer pleinement le rendement passé du SCRS sans être mêlé d'aucune manière à ses décisions et activités courantes d'ordre opérationnel.

UN ORGANISME EN PLEIN ÉPANOUISSEMENT (1990-2004)

Au cours des années 90 et à l'aube du nouveau millénaire, le SCRS a évolué, connaissant sensiblement mieux les attentes que l'on fondait sur lui en matière de reddition de comptes et évoluant à l'aise dans ce rôle. Le CSARS était aussi en plein épanouissement et accueillait de nouveaux employés ainsi que de nouveaux présidents et membres. Ses relations avec le SCRS ont été marquées par un approfondissement du respect mutuel des deux organismes pour leurs responsabilités et leur travail respectifs, fait que le CSARS a admis à maintes reprises dans ses rapports annuels tout au long de cette décennie.

L'amélioration des relations au fil des années 90 a été l'effet direct de la croissance et de la maturité du SCRS à titre d'organisme civil, mais le mérite en revient aussi en partie au deuxième président du Comité, John Bassett (1989-1992). L'influence que celui-ci a exercée sur le CSARS est reconnue par Maurice Archdeacon, qui décrit M. Bassett en ces termes : « un homme pleinement accompli et d'un grand charisme... qui avait une grande capacité d'écoute et une mémoire remarquable. Tous ceux qui l'avaient rencontré le respectaient, ce qui l'a servi exceptionnellement bien dans son travail avec le SCRS. Même s'il a été au CSARS pendant trois ans seulement, il compte à son actif de grandes réalisations, notamment pour ce qui est d'aider à nouer des rapports plus efficaces avec le Service ».

La conception que M. Bassett se faisait du SCRS et du professionnalisme plus grand dont celui-ci faisait preuve est exprimée clairement dans le rapport annuel du CSARS pour 1991-1992, où l'on peut lire : « Ceux qui ont suivi le SCRS avec intérêt ont pu constater que notre rapport annuel, qui était à l'origine une liste de critiques directes et implicites, est devenu depuis quelques années un compte rendu beaucoup plus favorable des activités du SCRS Ce changement progressif mais net dans le ton et le contenu de nos rapports annuels est simplement dû au fait que le SCRS s'est presque entièrement transformé et qu'il ne peut plus être considéré comme le descendant direct du Service de sécurité de la GRC ».

Dans quelle mesure le CSARS a-t-il accès à l'information classifiée?
La Loi sur le SCRS autorise le Comité « à avoir accès aux informations [...] qui relèvent du Service ou de l'inspecteur général ». En conséquence, le CSARS a le pouvoir absolu de se pencher sur tous les dossiers et activités du SCRS, si délicats soient-ils et quel qu'en soit le niveau de classification. Les documents confidentiels du Cabinet (soit les communications écrites et verbales entre les ministres) sont les seuls renseignements qui soient hors de sa portée.

Rapports en vertu de l'article 54

Il vaut la peine de noter deux rapports qui ont été établis en vertu de l'article 54 sous la présidence de M. Bassett au CSARS : Air India et l'enquête sur l'attaque contre l'ambassade d'Iran. Ces rapports sont des études d'un type spécial, relevant de l'article 54 de la *Loi sur le SCRS*, selon lequel le CSARS peut faire rapport de toute affaire entourant l'exercice des fonctions du Service. Les rapports semblables sont rares : en 2004, on n'en recensait que sept dans la dernière décennie.

- ***Air India*** – Le CSARS a entrepris une longue étude sur la tragédie d'Air India, survenue en 1985, dans laquelle un avion d'Air India en provenance de Vancouver avait été détruit par une bombe placée à bord, entraînant dans la mort tous les passagers et tous les membres de l'équipage. Le rapport annuel du CSARS, dont il avait différé la publication après étude d'un dossier bien présenté par la Couronne sur la nécessité d'éviter de s'ingérer dans une enquête policière en cours, a servi à répondre à bien des questions au sujet de la capacité prédictive du SCRS. Dans ce rapport, publié en novembre 1992, le Comité a fait état de défaillances dans la conduite de l'enquête par le SCRS, mais il a conclu que celui-ci n'était pas en mesure de prévoir l'attentat à la bombe.

- ***Attaque contre l'ambassade d'Iran*** – Le Comité a examiné le rôle joué par le SCRS avant et pendant l'attaque contre l'ambassade d'Iran à Ottawa, en 1992, par des membres des Moudjahiddins du peuple. Le CSARS a décelé une faille dans la manière dont le Service avait traité l'information avant l'attentat, mais il a conclu que, même si cette information était parvenue en temps opportun à la bonne personne, elle n'aurait probablement pas amené une personne raisonnable à avertir la police.

Nouvelle direction et décision judiciaire phare

À la fin de 1992, un changement est survenu à la direction du CSARS avec la nomination de l'avocat montréalais Jacques Courtois à titre de troisième président du Comité (1992-1996). Sous sa direction, le Comité a dû faire face aux conséquences d'une décision importante, l'arrêt *Thomson*, que la Cour suprême du Canada avait rendue cette année-là. Cette affaire concernait une personne (Thomson) qui s'était vu refuser un poste au ministère de l'Agriculture à cause d'une évaluation de sécurité défavorable par le SCRS. L'intéressé a interjeté appel de cette décision auprès du CSARS qui a tenu une audience et recommandé qu'on lui accorde l'habilitation nécessaire. Cette recommandation a été rejetée par le sous-ministre de l'Agriculture, donnant lieu à une série de décisions judiciaires qui ont abouti à une décision finale de la Cour suprême du Canada. Celle-ci a statué que les recommandations du CSARS dans les affaires d'habilitation de sécurité ne liaient pas le gouvernement, ce qui fut un revers et une déception pour le Comité.

Heritage Front

Le leadership de M. Courtois et les compétences de tous les membres du Comité ont été mis à l'épreuve en 1994 lorsque des allégations largement diffusées sont venues au jour au sujet d'une source du SCRS, Grant Bristow, qui œuvrait au sein du groupe néonazi nord-américain appelé Heritage Front. Cette affaire a été l'objet d'une grande attention de la part des médias et du

Quelle est la différence entre le CSARS et l'inspecteur général du SCRS?

L'inspecteur général du SCRS est un organe indépendant de surveillance interne qui se penche sur les activités du Service et relève directement du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Le CSARS est un organisme indépendant qui exerce sa surveillance de l'extérieur et rend compte au Parlement. Le but premier de l'inspecteur général est d'évaluer le rapport annuel du directeur du SCRS, qui est un document classifié, alors que le CSARS effectue des études approfondies sur les activités du Service, qu'il enquête au sujet des plaintes reçues et qu'il rédige un rapport annuel destiné à être déposé au Parlement. L'inspecteur général n'a pas de processus public comparable en matière de plaintes.

public et a amené de nombreux spécialistes à la considérer comme « le premier essai sérieux » pour le régime canadien d'obligation redditionnelle en matière de renseignement de sécurité[15]. Selon Maurice Archdeacon, l'étude sur le Heritage Front a été « l'une des plus intéressantes qu'il nous ait été donné de faire ». Pour son enquête, le Comité a étudié plus de 25 000 pages de documents et interviewé au-delà de 100 personnes. Dans un rapport de plus de 200 pages au solliciteur général du Canada, le CSARS a largement documenté l'enquête du Service sur le Heritage Front. Une version expurgée de ce rapport a aussi été rendue publique.

Le CSARS a conclu que le SCRS avait eu raison d'enquêter sur la direction de ce groupe extrémiste. Les membres du Comité ont par la suite défendu ce point de vue en témoignant pendant plus de 16 heures devant le Sous-comité de la Chambre des communes sur la sécurité nationale. Le CSARS a reproché à Bristow d'avoir fait vaciller la frontière de ce qu'était un comportement acceptable dans son rôle au sein du Heritage Front, mais il a aussi dit que les Canadiens lui étaient redevables d'avoir fait œuvre utile. Il vaut la peine de noter que le magazine *The Walrus* a publié en août 2004 un reportage d'Andrew Mitrovica sur le rôle joué par Bristow dans l'affaire du Heritage Front. Dans son article, l'auteur a noté que, par suite de l'étude du CSARS, « l'hystérie médiatique qui avait entouré Bristow a tôt fait de s'évanouir, car la presse a accepté en grande partie les constatations du CSARS et considéré l'affaire comme réglée[16] ».

Que faut-il faire pour porter plainte contre le SCRS?

Au CSARS, le processus des plaintes est régi par la Loi sur le SCRS. Si vous voulez porter plainte contre « des activités du Service », l'article 41 de la Loi s'applique. Si votre plainte concerne le refus ou la révocation d'une habilitation de sécurité dont vous avez besoin pour obtenir ou conserver un emploi ou un contrat auprès du gouvernement fédéral, c'est l'article 42 de cette même loi qui s'applique. Dans les deux cas, la procédure à suivre pour porter plainte est décrite sur le site Web du CSARS.

Une vigueur renouvelée

En 1996, après moins de quatre ans à la présidence du CSARS, M. Courtois est décédé à la suite d'une brève maladie. Madame Paule Gauthier lui a succédé à titre de quatrième titulaire de ce poste. Elle avait déjà été membre du Comité de 1984 à 1991 et en 1995-1996, et elle avait en outre présidé l'Association du Barreau canadien (1992-1993). Beaucoup ont salué sa nomination à la présidence comme le début d'une nouvelle ère de vitalité pour le CSARS. Selon le réputé politologue Reg Whitaker, de l'Université York, ce nouveau leadership a suscité « une confiance renouvelée à l'endroit du CSARS[17] ». La nomination de M^me^ Gauthier est survenue moins de deux ans après celle de Ward Elcock à titre de directeur du SCRS. Ensemble, ces deux chefs de file ont contribué à insuffler une vigueur renouvelée au sein de leurs organismes respectifs.

Ce regain de vigueur s'est traduit dans le rapport annuel de 1998-1999, où le Comité a noté qu'après 15 ans d'existence de la *Loi sur le SCRS*, des

---

15. Whitaker, Reg, "The Bristow Affair: A Crisis of Accountability in Canadian Security Intelligence", *Intelligence and National Security* (11), no 2, avril 1996, pages 279-305.

16. [Traduction] Mitrovica, Andrew, "Front Man" dans *The Walrus*, septembre 2004.

17. [Traduction] Whitaker, Reg, "Recent Changes in SIRC: From Watchdog to Lapdog to Watchdog Again?", CASIS Newsletter, n° 35, automne 1999, page 12.

« conclusions relativement fiables » pouvaient être tirées quant à l'état du renseignement de sécurité au Canada. « À vrai dire, une vingtaine d'années après que le juge McDonald a énoncé les grands principes destinés à sous-tendre l'appareil du renseignement de sécurité, le fossé ne cesse de se creuser entre le monde pour lequel les lois et les usages existants ont été conçus, il y [a] près de vingt ans, et celui qui nous entoure, en 1999. »

En qualité de présidente du CSARS, M^me^ Gauthier s'est intéressée de près au mandat du Comité en matière d'enquête sur les plaintes. Elle a présidé plus de 22 audiences publiques et de 14 audiences *ex parte* concernant 8 affaires, depuis sa nomination à la présidence, et elle a paraphé à ce jour 5 rapports écrits. En outre, plusieurs études dignes de mention ont été menées sous sa direction :

- *Ernst Zundel* — Les médias nationaux ont attribué au CSARS le mérite d'avoir aidé à faire échouer la tentative d'Ernst Zündel, qui niait l'existence de l'holocauste, en vue de devenir citoyen canadien. Zündel a tenté de s'opposer au pouvoir du Comité d'enquêter sur son affaire, entre autres d'examiner les constatations antérieures selon lesquelles le SCRS avait conclu que Zündel ne pouvait obtenir la citoyenneté canadienne parce qu'il représentait une menace pour la sécurité nationale. En 1997, la Cour d'appel fédérale a confirmé le pouvoir du CSARS. Par la suite, la Cour suprême a refusé d'entendre un appel de la décision du tribunal inférieur.

- *L'extrémisme islamique sunnite* — À la suite des événements du 11 septembre 2001, le CSARS a effectué une vaste étude au sujet de l'enquête menée par le SCRS sur l'organisation Al-Qaïda et sur l'extrémisme islamique sunnite en général. Le Comité n'a trouvé « aucun élément ni information permettant de penser que le Service avait en mains des renseignements qui auraient dû l'alerter quant à l'imminence des événements du 11 septembre et, du même coup, l'amener à en informer le gouvernement ».

- *Ahmed Ressam* — Le Comité a examiné les activités du SCRS concernant l'affaire Ahmed Ressam, agent secret d'Al-Qaïda né en Algérie et arrêté en 1999 aux États-Unis relativement à un complot d'attentat à la bombe. Dans son rapport, dont la majeure partie demeure classifiée afin de protéger des enquêtes en cours, le CSARS a soutenu que Ressam avait pu échapper à la surveillance précédemment, au moment où il ourdissait son attentat, parce que les fonctionnaires du Bureau canadien des passeports lui avait délivré par erreur un passeport sous un faux nom.

- *Maher Arar* — Même si l'on ne peut exposer les détails de cette affaire parce qu'ils font actuellement l'objet d'une enquête publique, ce cas illustre l'épineux dilemme auquel se heurte souvent le Comité. Du fait qu'il est tenu par la loi de protéger à la fois la sécurité nationale et la vie privée, il lui est

Comment les Canadiens peuvent-ils en savoir davantage sur le CSARS?
Chaque année, le Comité prépare un rapport annuel qui est déposé publiquement au Parlement et il l'affiche sur son site Web. Il y fournit un compte rendu de chacune de ses études, de chaque enquête qu'il a menée et de chacune des plaintes auxquelles il a donné suite. Comme le CSARS est tenu par la loi de ne dévoiler aucune information classifiée et de protéger la vie privée des intéressés, son rapport annuel est une version expurgée de ses rapports internes.

souvent difficile de faire saisir pleinement la rigueur et la complexité de ses études ou de fournir des détails qui puissent aider à corroborer ses constatations et recommandations. Le CSARS a amorcé son étude en vertu de l'article 54 avant la création de la Commission d'enquête et il a présenté ses constatations au Ministre en mai 2004. Même si le rapport classifié a été fourni à la Commission, le Comité a été critiqué injustement lorsque le gouvernement en a publié une version lourdement expurgée sans le consulter. Le CSARS a déclaré publiquement qu'il n'aurait « aucune objection » à ce que la Commission rende public un résumé de son rapport classifié lorsqu'elle aurait terminé sa propre enquête.

LE NOUVEAU MILLÉNAIRE ET LE LENDEMAIN DU 11 SEPTEMBRE

Pourquoi les Canadiens doivent-ils faire confiance au CSARS?
Le CSARS a été structuré de manière à assurer que des personnes averties et respectées – indépendantes du SCRS et du gouvernement mais connaissant bien le contexte du renseignement de sécurité – puissent faire des évaluations honnêtes et équitables en se fondant sur les faits. Ces personnes sont profondément conscientes de la responsabilité que le Parlement leur a confiérée. Les Canadiens peuvent être confiants que le Comité demeurera vigilant afin d'assurer que le Service exerce ses activités dans le respect de la loi.

Depuis le début du nouveau millénaire, et notamment depuis les attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis en 2001, nous avons assisté à un changement fondamental dans les priorités des services de renseignement de sécurité du monde entier. La guerre à la terreur a porté le SCRS à l'avant-plan de l'attention publique, comme le CSARS l'a fait observer dans son rapport annuel de 2001-2002 : « Le public et les médias scrutent l'appareil canadien du renseignement de sécurité – notamment le SCRS – avec une fébrilité inégalée depuis des dizaines d'années ».

Les Canadiens ont assisté à un profond changement dans la politique officielle dès le lendemain des attentats du 11 septembre. Le gouvernement du Canada s'est empressé d'adopter des mesures de sécurité supplémentaires, de rédiger de nouvelles dispositions législatives pour faire échec au terrorisme et, en trois mois, d'instaurer une nouvelle et vaste *Loi antiterroriste*. Mais ces nouveaux pouvoirs font qu'il est d'autant plus important de sauvegarder les droits et libertés des citoyens afin de préserver le Canada à titre de société ouverte et démocratique.

Aujourd'hui, après 20 années d'existence de la *Loi sur le SCRS*, le Canada a de bonnes raisons d'être fier du modèle qu'il a élaboré pour rendre le renseignement de sécurité plus coopératif et responsable. Dans une allocution prononcée en 2003 devant l'Association canadienne pour l'étude de la sécurité et du renseignement, Ward Elcock, directeur du SCRS à l'époque, a souligné la chose en ces termes :

« Vingt années de surveillance incessante ont donné lieu à de nombreuses recommandations sur la façon dont nous pourrions faire les choses différemment. Bon nombre de ces recommandations ont amené le Service à

apporter des ajustements à ses procédures de gestion. Les recommandations du CSARS ont visé le fonctionnement même du Service, y compris la manipulation des sources, les méthodes d'enquête, les décisions en matière de ciblage et d'autres fonctions de base. Partageons-nous toujours les vues du CSARS? Pas toujours, mais là n'est pas la question. Il s'agit de veiller à ce que le processus de surveillance continue de susciter le débat sur les façons d'assurer le respect des principes de la *Loi* au fur et à mesure que nous évoluons et que nous nous adaptons aux nouvelles menaces. C'est ce que recherchaient les législateurs[18]. »

[18] Elcock, Ward, allocution prononcée à la conférence de l'Association canadienne pour l'étude de la sécurité et du renseignement, 2003.

Perspectives d'avenir

LES DÉFIS DE LA SURVEILLANCE DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ AU FIL DES ANNÉES FUTURES

par Susan Pollak

Près de quatre années après le 11 septembre, le contexte de sécurité dans lequel le CSARS évolue est radicalement différent de celui de ses deux premières décennies d'existence. Les pouvoirs du SCRS et sa façon de travailler n'ont pas changé, mais la polarisation de ses enquêtes a évolué sensiblement. Cela témoigne de la fin de la guerre froide, d'une instabilité régionale accrue dans plusieurs régions du globe et d'une aggravation de la menace du terrorisme, notamment de l'extrémisme djihadiste.

La société canadienne est essentiellement sûre, tolérante et ouverte. L'attachement à la primauté du droit et le respect des droits et libertés individuels comptent parmi ses valeurs fondamentales. Le CSARS se considère comme un défenseur de ces droits du fait qu'il fournit aux Canadiennes et aux Canadiens l'assurance que leur service de renseignement de sécurité n'outrepasse pas ses pouvoirs. Il examine minutieusement et sans relâche les activités du Service et recommande les changements qu'il juge indiqués. Le CSARS reconnait pourtant que, de par leur nature même, les démocraties risquent d'être la cible d'activités terroristes, de sorte que l'État doit pouvoir se défendre contre ceux qui ébranleraient le droit de ses citoyens à vivre dans une société sûre.

Nous avons tous assisté aux répercussions planétaires du 11 septembre, dont bon nombre ont accru le scepticisme de la population à l'égard des organismes mêmes qui ont pour mission de les protéger : la guerre en Iraq; une augmentation colossale des dépenses relatives à la sécurité dans tout l'Occident; des mesures de sécurité renforcées à la frontière et dans nos aéroports; plusieurs commissions d'enquête concernant les activités d'organismes de sécurité et de renseignement au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Australie; la contestation judiciaire de la détention sans inculpation; et cetera.

Au Canada, nous avons été témoins de répercussions semblables :

- la GRC s'est vu conférer de nouveaux pouvoirs en matière de sécurité nationale en vertu de la *Loi antiterroriste*;
- en mai 2004, le CSARS a terminé une enquête poussée sur le rôle joué par le SCRS dans l'affaire Maher Arar, qui fait l'objet d'une enquête publique en cours. L'une des questions à étudier est l'ampleur des échanges d'information entre les services de renseignement de divers pays;
- les modifications apportées au *Code criminel* en vertu de la *Loi antiterroriste* prévoient l'inscription des entités terroristes, nouvelle activité dans laquelle le SCRS joue un rôle clé et qui est donc assujettie à la surveillance du CSARS;
- le contexte de menaces plus graves a entraîné une intensification du filtrage de sécurité effectué par le SCRS et une hausse proportionnelle du nombre de plaintes présentées au CSARS au sujet du refus ou de la suspension d'habilitations de sécurité;
- le gouvernement a proposé la création d'un comité parlementaire de la sécurité nationale, dont les membres seraient assermentés à titre de conseillers privés (comme ceux du CSARS), pour enquêter sur des affaires liées au renseignement et à la sécurité;
- en vertu de la politique sur la sécurité nationale, l'approche mieux coordonnée du gouvernement à l'égard des évaluations de renseignements de toutes sources concernant les menaces qui pèsent sur le Canada l'a amené à créer le Centre intégré d'évaluation des menaces. Comme celui-ci partage les locaux du SCRS et relève du directeur du Service pour son fonctionnement courant, le CSARS est chargé d'en surveiller les activités;
- la *Loi de 2002 sur la sécurité publique* a conféré au SCRS la responsabilité supplémentaire de partager avec Transports Canada des renseignements concernant des individus, et ces nouvelles activités seront assujetties à la surveillance du CSARS;
- la *Loi sur la protection de l'information* a conféré au CSARS un rôle à l'égard de la divulgation, dans l'intérêt public, de renseignements opérationnels spéciaux par les employés du SCRS.

Les questions dont traite le CSARS sont manifestement diverses et le deviendront probablement encore plus dans l'avenir. Nous continuerons à « surveiller ceux qui surveillent », conformément au décret du Parlement et aux attentes des Canadiens. Mais notre travail a aussi trait à la situation globale. En qualité de Canadiens, nous sommes fiers d'appartenir à une nation qui favorise activement la diversité culturelle, la liberté d'association, la robustesse de l'économie et le dialogue politique. Il nous est d'autant plus important de maintenir cet équilibre délicat entre les droits individuels et la libre expression (prévus dans la *Charte canadienne des droits et libertés*) d'une part, et notre intérêt collectif à défendre et à préserver un pays où nous pouvons tous vivre et prospérer, d'autre part.

Au fil des 20 dernières années, le Comité a peaufiné son expertise et sa compréhension du monde dans lequel baigne le SCRS et il a évolué de pair avec lui. Il en a infléchi le mode de fonctionnement de manière positive. Le CSARS entrevoit de nouveaux défis et il s'adaptera afin de pouvoir les relever. Par-dessus tout, il sera vigilant au nom de tous les Canadiens et Canadiennes et il s'efforcera de conserver la confiance du public dans son travail.

Susan Pollak est actuellement directeur exécutif du CSARS.

La direction

LES PRÉSIDENTS ET LES MEMBRES DU CSARS (1984-2004)

LES PRÉSIDENTS DU COMITÉ

1984-1989 l'honorable Ronald G. Atkey, C.P., c.r.

Né à Saint-Jean (N.-B.) en 1942, Ron Atkey est le président fondateur du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (1984-1989). Associé principal du cabinet d'avocats torontois Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l., Me Atkey est admis au Barreau de l'Ontario en 1969. Il est député de St. Paul's de 1972 à 1974, puis à nouveau en 1979-1980. En 1979, il est nommé ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Diplômé des écoles de droit de l'Université Western Ontario et de Yale, Me Atkey enseigne à l'Université Western Ontario, à Osgoode Hall Law School de l'Université York et à l'Université de Toronto. De 1970 à 1972, il est conseiller juridique spécial auprès de la Commission de réforme du droit de l'Ontario. Me Atkey est coauteur du livre *Canadian Constitutional Law in a Modern Perspective*. En 1989 et 1991, il donne des cours sur la sécurité nationale, le terrorisme international et la *Charte canadienne des droits et libertés* à l'Université de Cambridge, en Angleterre. En 1994, il signe le roman à suspense politique intitulé *The Chancellor's Foot*, dont l'action se déroule à Ottawa et à Montréal. Sur la scène communautaire, Me Atkey siège au conseil d'administration de divers organismes œuvrant dans les domaines de la musique et des arts de la scène et il est vice-président pour l'Ontario de la section canadienne de la Commission internationale de juristes.

En 2004, M. Atkey est nommé *amicus curiae* (avocat commis d'office) et agit à titre de conseiller auprès de la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar. Son mandat consiste à examiner les cas où le gouvernement demande des audiences à huis clos en invoquant la confidentialité liée à la sécurité nationale.

30 novembre 1984

Président :
L'hon. Ronald G. Atkey, C.P., c.r.
(cinq ans)

Membres du Comité :
L'hon. Frank McGee, C.P.
(cinq ans)

L'hon. Jean Jacques Blais, C.P., c.r.
(cinq ans)

L'hon. Saul M. Cherniack, C.P., c.r.
(cinq ans)

L'hon. Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r.
(cinq ans)

30 novembre 1989

Président :
L'hon. John W.H. Bassett, C.P., O.C.
(trois ans)

Membres du Comité :
L'hon. Stewart D. McInnes, C.P., c.r.
(trois ans)

L'hon. Jean Jacques Blais, C.P., c.r.
(deux ans)

L'hon. Saul M. Cherniack, C.P., c.r.
(deux ans)

L'hon. Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r.
(deux ans)

30 novembre 1991

Membre du Comité :
L'hon. Saul M. Cherniack, C.P., c.r.
(un an)

1989-1992 l'honorable John W.H. Bassett, C.P., O.C.

Avant d'être été nommé à la présidence du CSARS en 1989, John Bassett a déjà une carrière fort remarquable à titre de radiodiffuseur, d'entrepreneur, de militaire, d'éditeur de journaux et de journaliste. Né à Ottawa en 1915, il fait des études au University of Bishop's College, il est journaliste au *Globe and Mail* jusqu'en 1940, année où il s'enrôle dans les Forces armées canadiennes et sert outre-mer au sein du régiment Seaforth Highlanders of Canada, pendant la Seconde Guerre mondiale.

Tout au long des années 50 et 60, M. Bassett édifie un empire médiatique au Canada, d'abord en se portant acquéreur d'importants journaux canadiens, dont le *Toronto Telegram*, puis en dirigeant le groupe Baton Broadcasting qui lancera la première station de télévision privée du Canada, CFTO-TV. Celle-ci deviendra par la suite la tête du Réseau de télévision CTV Ltée. En qualité d'entrepreneur dans le domaine des sports, M. Bassett préside le conseil d'administration du Maple Leaf Gardens de Toronto et celui de l'équipe de football des Argonauts de Toronto.

En 1985, M. Bassett est fait officier de l'Ordre du Canada et, en 1989, il accède à la présidence du CSARS et devient membre du Conseil privé du Canada. En 1992, il est nommé compagnon de l'Ordre du Canada, ayant déjà été élevé à l'Ordre de l'Ontario (1989). Il est aussi administrateur honoraire du Hospital for Sick Children de Toronto, en Ontario.

John Bassett meurt à l'âge de 82 ans en avril 1998. En novembre 2000, il est élevé à titre posthume à l'Ordre du mérite de l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

1992-1996 l'honorable Jacques Courtois, C.P., c.r.

L'avocat montréalais Edmond Jacques Courtois est nommé à titre de troisième président du CSARS le 23 décembre 1992. Né à Montréal en 1920 et décédé en 1996, M. Courtois fait ses études à l'Université de Montréal et est admis au Barreau du Québec en 1946. Il exerce le droit au sein du cabinet MacDougall, MacFarlane, Scott & Hugessen, qui prendra par la suite le nom de Courtois, Clarkson, Parsons & Tétreault. M. Courtois demeurera au sein de ce cabinet jusqu'en 1982.

Auparavant, pendant la Seconde Guerre mondiale, M. Courtois sert dans la Réserve des volontaires de la Marine royale canadienne. Il est fait conseil de la reine en 1963. Avant d'être nommé au CSARS, il occupera plusieurs postes de direction : président de McGraw-Hill Ryerson Ltd. et de CIIT Inc.; vice-président et administrateur de la Banque de Nouvelle-Écosse et de la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie; administrateur de CAE Industries Ltd., de Ressources énergétiques Norcen Limitée, de la Société hôtelière Ritz-Carlton du Canada Limitée et de Rolland Inc.

5 décembre 1991

Membres du Comité :
L'hon. Michel Robert, C.P., c.r.
*(cinq ans)**
**Nommé juge en mai 1995*

L'hon. Jacques Courtois, C.P., c.r.
(cinq ans)

30 novembre 1992

Membre du Comité :
L'hon. Edwin A. Goodman, C.P., O.C., c.r.
(cinq ans)

23 décembre 1992

Président :
L'hon. Jacques Courtois, C.P., c.r.
(cinq ans)

Membre du Comité :
L'hon. George Vari, C.P., O.C., C.L.H.
(cinq ans)

20 avril 1993

Membre du Comité :
L'hon. Rosemary Brown, C.P., O.C.
(cinq ans)

8 juin 1995

Membre du Comité :
L'hon. Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r.
(cinq ans)

30 septembre 1996

Présidente :
L'hon. Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r.
(jusqu'au 7 juin 2000)

Membre du Comité :
L'hon. James Andrews Grant, C.P., c.r.
(cinq ans)

30 avril 1998

Membre du Comité :
L'hon. Bob Rae, C.P., c.r.
(cinq ans)

De 1996 à nos jours **l'honorable Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r.**

Paule Gauthier est présidente du CSARS depuis septembre 1996, y compris sa nomination pour un second mandat de cinq ans en 2000. Elle a déjà siégé au Comité de 1984 à 1991 et de 1995 à 1996. M^me^ Gauthier, qui est née à Joliette (Québec), obtient un baccalauréat ès arts du Collège Jésus-Marie en 1963 et un diplôme de droit de l'Université Laval en 1966. Elle est admise au Barreau du Québec en 1967 et termine en 1969 sa maîtrise en droit commercial à l'Université Laval.

M^me^ Gauthier est associée du cabinet d'avocats Desjardins Ducharme Stein Monast de Québec. Elle est nommée membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada en novembre 1984, conseil de la reine en décembre 1988, officier de l'Ordre du Canada en octobre 1990 et officier de l'Ordre national du Québec en mai 2001.

M^me^ Gauthier est membre du Comité d'arbitrage du Conseil canadien pour le commerce international; son nom figure sur la liste dressée en vertu du chapitre 19 de l'ALENA et elle fait office d'arbitre pour l'Association américaine d'arbitrage et la Cour internationale d'arbitrage de Londres. Elle est administratrice de la Banque Royale du Canada, de la Compagnie Trust Royal, de la TransCanada Corporation, de Rothmans Inc. et de Métro Inc. Elle préside en outre la Fondation de la Maison Michel-Sarrazin. M^me^ Gauthier est nommée consule générale (honoraire) de la Suède en octobre 1994. Elle est présidente de l'Association du Barreau canadien en 1992-1993 et membre associée de l'Association du barreau américain.

LES DIRECTEURS EXÉCUTIFS DU CSARS

1985-1999 Maurice Archdeacon, B.Sc.

Maurice Archdeacon fait ses études au St. Edward's College et à l'Université de London. En 1962, il suit le Cours sur les systèmes aérospatiaux offert à Winnipeg (Manitoba). Il étudie au Collège d'état-major à Toronto en 1968 et, en 1974, il fait des études supérieures en gestion à Monterey (Californie).

En 1983, M. Archdeacon est nommé sous-secrétaire adjoint de la Politique étrangère et de la Défense au Bureau du Conseil privé. En 1985, il est nommé directeur exécutif du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, poste qu'il occupera jusqu'en août 1999; il est alors nommé inspecteur général du SCRS. M. Archdeacon prendra sa retraite en 2003.

De 1999 à nos jours Susan Pollak, B.A., M.A.

M^me^ Pollak commence sa carrière dans la fonction publique en 1973 au Centre de la sécurité des télécommunications. En 1984, elle est détachée au Bureau du Conseil privé et, trois ans plus tard, nommée conseillère en politiques auprès du sous-greffier (sécurité, renseignements et conseiller juridique). M^me^ Pollak occupera aussi plusieurs postes de cadre supérieur au Secrétariat du Conseil du Trésor, au ministère des Pêches et des Océans et à Ressources naturelles Canada.

Née à Barrie (Ontario), M^me^ Pollak se voit décerner par l'Université Carleton un baccalauréat ès lettres (mention très honorable) en 1972 et une maîtrise ès lettres (littérature anglaise) en 1974.

9 juin 1999

Membres du Comité :
L'hon. Raymond Speaker, C.P., O.C.
(cinq ans)

L'hon. Frank McKenna, C.P., c.r.
(cinq ans)

8 juin 2000

Présidente :
L'hon. Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r.
(cinq ans)

4 octobre 2001

Membre du Comité :
L'hon. Gary Filmon, C.P., O.M.
(cinq ans)

20 février 2003

Membre du Comité :
L'hon. Baljit S. Chadha, C.P.
(cinq ans)

13 novembre 2003

Membre du Comité :
L'hon. Roy Romanow, P.C., O.C., Q.C.
(cinq ans)

16 septembre 2004

Membre du Comité :
L'hon. Raymond Speaker, C.P., O.C.
(cinq ans)

Vous souhaitez en savoir plus?

VUE D'ENSEMBLE DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DU CSARS

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, qui a été créé en 1984, est un organisme indépendant qui surveille de l'extérieur les opérations du Service canadien du renseignement de sécurité et en rend compte au Parlement du Canada. Sa création visait, entre autres, à faire contrepoids aux vastes pouvoirs, à caractère intrusif, dont le Service est investi par la *Loi sur le SCRS*.

Le CSARS a deux programmes. Le premier, qui concerne les activités du Service, se traduit par des études approfondies visant à vérifier si ces activités sont conformes à la législation, dont la *Loi sur le SCRS*, et aux divers instruments stratégiques et juridiques qui en découlent. Le second programme consiste à recevoir les plaintes que toute personne peut porter à l'égard des activités du Service et à faire enquête à ce sujet.

Objectif du CSARS

Assurer au Parlement du Canada, et par son entremise aux Canadiens, que le Service respecte la loi, les politiques et les instructions ministérielles dans l'exercice de ses fonctions.

Études d'activités du SCRS

Pour déterminer si le SCRS respecte la loi, le CSARS effectue des études approfondies d'opérations passées du Service. Exception faite des seuls renseignements confidentiels du Cabinet, il a le pouvoir absolu d'examiner toute information, quel qu'en soit le niveau de classification, qui a trait aux activités du SCRS. Le caractère très délicat d'une bonne partie de ces documents obligeant à les examiner sur place, le Service dispose, à son Administration centrale d'Ottawa, de locaux séparés qui sont dotés d'ordinateurs et voués à l'usage exclusif du personnel du CSARS.

Les études menées par le Comité pendant un exercice financier donné sont censées fournir des évaluations pour tout l'éventail des activités du SCRS. Cette façon de faire contribue au fil du temps à procurer au CSARS une vue d'ensemble de ces activités. Chacune de ces études peut contenir des constatations et des recommandations. Le rôle du Comité est de conseiller et de mettre en garde de sorte que le SCRS et les mandataires du gouvernement qui le dirigent puissent faire le nécessaire pour modifier les politiques et les procédures en conséquence.

Plaintes au sujet du SCRS

La deuxième responsabilité du CSARS consiste à enquêter sur les plaintes. S'il reconnaît sa compétence, l'examen des plaintes se fait lors d'audiences quasi judiciaires que préside l'un de ses membres, secondé par le personnel. Les plaintes peuvent être portées par des particuliers ou des groupes et prendre quatre formes :

1. les plaintes « contre des activités du Service », selon la *Loi sur le SCRS*,
2. celles concernant le refus d'habilitations de sécurité à des fonctionnaires ou à des fournisseurs du gouvernement fédéral,
3. les plaintes dont le CSARS est saisi par la Commission canadienne des droits de la personne et qui ont trait à la sécurité du Canada,
4. les rapports du Ministre au sujet de la *Loi sur la citoyenneté*.

Lorsque le CSARS enquête sur une plainte, il formule les constatations et les recommandations qu'il juge indiquées. Il s'efforce de fournir le plus d'information possible au plaignant, compte tenu des préoccupations concernant la sécurité nationale et la protection des renseignements personnels.

Rapport annuel au Parlement

En examinant les opérations passées du Service et en enquêtant sur les plaintes, le CSARS peut formuler des constatations et des recommandations propres à améliorer ou à redresser le rendement du Service. Les résultats de ces travaux, qui sont expurgés afin de protéger la sécurité nationale et la vie privée des intéressés, sont résumés dans son rapport annuel au Parlement, qui est généralement déposé en octobre.

Cadre législatif et stratégique

Les activités du SCRS sont régies par un vaste cadre législatif et stratégique qui sert à déterminer leur conformité. Voici les principaux éléments de ce cadre :

- la ***Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité***, promulguée le 16 juillet 1984 (et les modifications qu'elle a subies depuis), est la loi constitutive tant du SCRS que du CSARS;
- les ***instructions ministérielles***, qui sont pour le Ministre le principal moyen d'exercer à l'endroit du Service les pouvoirs prévus à l'article 6 de la *Loi*. Elles fournissent des orientations générales au directeur du SCRS et régissent une vaste gamme de ses activités. Le Comité se penche sur tous les changements apportés aux instructions ministérielles;
- les ***exigences nationales en matière de renseignement de sécurité***, énoncées chaque année par le Ministre, indiquent au SCRS les domaines dans lesquels

il est tenu de porter ses efforts d'enquête et la manière dont il doit s'acquitter de ses responsabilités en matière de collecte de renseignements, d'analyse et de conseil;

- la *politique opérationnelle du SCRS*, qui expose aux employés du Service les paramètres et règles applicables à l'éventail complet des activités du SCRS. Cette politique est mise à jour régulièrement suivant les modifications qui sont apportées aux lois et aux instructions ministérielles. Le Comité examine tous les changements que subit la politique opérationnelle pour en assurer la conformité à la législation et aux instructions ministérielles.

Il importe de noter que le Comité examine le rendement du SCRS après le fait, c'est-à-dire qu'il en scrute les activités passées. Son travail ne vise pas à contrôler les activités courantes. Par les « analyses sélectives » qu'il prépare depuis près de deux décennies sur les activités très délicates du SCRS, le CSARS aide toutefois le Parlement à déterminer si l'action du Service est irréprochable et conforme à la loi.

Le Service demeure en tout temps comptable des opérations en cours, par l'entremise de l'appareil gouvernemental existant, à savoir le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, le Bureau de l'inspecteur général du SCRS et les organismes centraux du gouvernement fédéral ainsi que le Bureau du vérificateur général et les Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada.

MODE DE FONCTIONNEMENT DU CSARS

Lors de ses réunions mensuelles, le Comité détermine les priorités et passe en revue les travaux entrepris par son personnel. La marche des activités courantes est confiée à un directeur exécutif qui s'enquiert au besoin, auprès du président, de la ligne de conduite à tenir. Pour fonctionner, le CSARS peut compter sur un petit groupe de fonctionnaires et sur un personnel administratif en poste à Ottawa. Ces personnes préparent, à l'intention du Comité, des documents dont la classification est souvent si élevée que leur traitement oblige à suivre des mesures de sécurité spéciales.

Manière dont les études du CSARS sont menées

Le processus d'étude s'amorce par l'élaboration d'un plan de recherche que le CSARS approuve avant chaque exercice financier. En raison de la petite taille du Comité par rapport au SCRS, son fonctionnement repose sur la gestion du risque. Le CSARS ne peut examiner la totalité des activités du Service pour une période donnée et doit choisir avec soin les dossiers à étudier. Divers facteurs

influent sur cette sélection, entre autres les changements à la nature du contexte de la menace et la nécessité d'assurer le suivi d'études antérieures du Comité.

Après que le Comité a approuvé le plan de recherche global, des employés sont affectés aux diverses études. Chacune d'elles requiert normalement des centaines d'heures de travail, échelonnées sur quatre ou cinq mois. Des milliers de pages de documentation doivent être tirées des dossiers du SCRS, sur papier ou sous forme électronique, puis examinées et analysées. Des exposés et des entrevues d'employés compétents du SCRS font généralement partie de tout examen du CSARS, tout comme les visites sur place s'il s'agit d'un examen mené dans un bureau régional ou un bureau de liaison-sécurité à l'étranger.

Dans presque tous les cas, les entrevues et l'examen des documents amènent à poser au Service, à titre de suivi, des questions qui requièrent des réponses détaillées. Le compte rendu des résultats de l'examen, qui est toujours un document classifié, est déposé à une réunion mensuelle du Comité. Les membres exigent parfois que des renseignements soient demandés à titre de suivi. Une fois terminé, le rapport d'étude est présenté au directeur du Service et à l'inspecteur général du SCRS.

Outre sa fonction de surveillance, qui est décrite à l'alinéa 38a de la *Loi sur le SCRS*, le Comité est investi d'autres pouvoirs selon l'article 54 de la *Loi*. Ces rapports, qui sont relativement rares parmi les travaux du CSARS, sont portés directement à l'attention du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Entre autres exemples, mentionnons les rapports sur l'attaque contre l'ambassade d'Iran, la tragédie d'Air India et L'Affaire du Heritage Front.

Rapports relevant de l'article 54

En vertu de l'article 54 de la *Loi sur le SCRS*, le Comité peut présenter au Ministre un rapport sur toute question entourant l'exercice de ses fonctions par le Service.

Chaque année, le Comité effectue aussi une série d'études dans un bureau régional du SCRS. Celles-ci portent sur les mandats, la filature, les autorisations d'enquête, les entrevues au sein de communautés ethniques et d'autres sujets. Les études régionales fournissent au CSARS l'occasion de constater quelle est la portée des instructions ministérielles et de la politique du SCRS sur le travail courant des enquêteurs locaux.

Modalités d'enquête sur les plaintes présentées au CSARS

La première étape de presque tous les dossiers de plainte est une demande de renseignements au CSARS : elle peut être faite par écrit, en personne ou par téléphone. Le personnel du Comité y répond immédiatement, indiquant généralement au plaignant éventuel les exigences de la *Loi sur le SCRS* pour

que son affaire soit considérée à titre de plainte officielle. Lorsqu'il reçoit une plainte par écrit, le CSARS fait un examen initial qui porte, entre autres, sur toute information que peut détenir le Service.

Si une plainte ne répond pas à certaines exigences, le CSARS ne reconnaît pas sa compétence et n'enquête pas. Un plaignant peut avoir dérogé à la *Loi sur le SCRS*, par exemple, en ne présentant pas sa plainte au directeur du Service en premier lieu. Certaines plaintes peuvent être réglées au moyen de mesures administratives ou leur auteur peut être adressé à un autre organisme gouvernemental. De plus, dans d'autres cas, le plaignant peut décider de retirer sa plainte, ce qui amène à fermer le dossier.

Au 31 mars 2004, le CSARS avait reçu, depuis sa création, un total de 3 186 plaintes (dont 2 000 ayant trait à la langue de travail) qui ont donné lieu à 118 rapports écrits au fil des 20 dernières années.

Si le CSARS reconnaît sa compétence, l'examen des plaintes se fait lors d'audiences quasi judiciaires que préside un membre du Comité, secondé par le personnel. Dans l'exercice de cette fonction, le CSARS a tous les pouvoirs d'une cour supérieure. Tout plaignant a le droit d'être représenté par un avocat et de formuler des observations à l'audience. Une audience préliminaire peut être tenue pour arrêter une procédure de concert avec le plaignant et/ou son avocat. L'avocat principal du Comité fournit des avis juridiques concernant la procédure et les questions de fond et il contre-interroge aussi les témoins du Service si, pour des raisons liées à la sécurité nationale, les témoignages doivent être entendus ex parte (en l'absence du plaignant).

Une fois l'audience terminée, le Comité rédige un rapport contenant ses constatations ainsi que toute recommandation qu'il juge indiquée. Ce rapport est envoyé à la fois au Ministre et au directeur du SCRS. Tout renseignement ayant des incidences sur le plan de la sécurité nationale est supprimé de la version du rapport qui est transmise au plaignant. Les résumés de ces rapports, expurgés de manière à protéger la sécurité nationale et la vie privée des intéressés, figurent également dans le rapport annuel du Comité au Parlement.

Types de plaintes

Les types de plaintes sur lesquelles le Comité enquête sont décrits dans la *Loi sur le SCRS* et peuvent prendre diverses formes. En vertu de l'article 41, le CSARS peut enquêter sur « des activités du Service ». L'article 42 l'habilite à instruire les plaintes concernant le refus d'habilitations de sécurité à des fonctionnaires ou à des fournisseurs du gouvernement fédéral. Il n'autorise

toutefois pas le Comité à reconnaître sa compétence pour entendre les plaintes concernant les vérifications d'antécédents ou de la fiabilité, à caractère moins intrusif, qui visent en général simplement à établir si un candidat à un poste dans la fonction publique fédérale est fiable ou s'il a les qualités requises.

En vertu de l'article 41 de la *Loi sur le SCRS*, le CSARS peut enquêter sur « des activités du Service ». L'article 42 de la *Loi* l'habilite à instruire les plaintes concernant le refus d'habilitations de sécurité à des fonctionnaires ou à des fournisseurs du gouvernement fédéral.

En vertu de la *Loi sur le SCRS*, les personnes à qui une habilitation de sécurité est refusée doivent être informées de cette décision par leur administrateur général. Elles ont le droit de porter plainte au CSARS et, s'il y a lieu, celui-ci enquête et fait rapport de ses constatations et recommandations au Ministre, au directeur du Service et à l'administrateur général. Il fournit aussi au plaignant un compte rendu de ses constatations en tenant compte de la nécessité de protéger les renseignements classifiés.

Si la Commission canadienne des droits de la personne reçoit d'un ministre un avis écrit concernant une plainte qui a trait à la sécurité du Canada, elle peut en saisir le CSARS. Le cas échéant, ce dernier effectue une enquête et fait rapport de ses constatations à la Commission, à l'intimé et au plaignant. Le Comité a aussi le pouvoir d'enquêter sur les affaires dont il est saisi en vertu de la *Loi sur la citoyenneté*.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CSARS

Rapports annuels

Tous les rapports annuels du CSARS, depuis sa création, peuvent être consultés en ligne en formats HTML et Adobe Acrobat (PDF), sauf les rapports antérieurs à 1995 qui existent en format PDF seulement. Ces documents sont indexés et consultables par mots-clés grâce à la fonction recherche du site Web du CSARS.

Les rapports annuels du CSARS peuvent être consultés en ligne à cette adresse : www.sirc-csars.gc.ca/reports_f.html

Plaintes

Pour de plus amples renseignements sur la procédure à suivre pour porter plainte, veuillez consulter le site Web du CSARS à www.sirc-csars.gc.ca/complaints_making_f.html

Coordonnées du CSARS

Voici l'adresse de correspondance du Comité :
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité
B.P. 2430, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5
(613) 990-8441
www.sirc-csars.gc.ca

Annexe

ÉTUDES DU CSARS, 1984-2004

*Note: Les rapports présentés aux termes de l'article 54 (soit les rapports spéciaux du Comité au Ministre) sont marqués d'un astérisque « * ».*

1. Dix-huit mois après la séparation : une appréciation de la conception du SCRS sur le recrutement, le perfectionnement et les questions connexes (SECRET)* (86/87-01)
2. Rapport d'une étude portant sur le filtrage de sécurité des fonctionnaires et des personnes postulant un emploi dans la fonction publique fédérale (SECRET)* (86/87-02)
3. Le réseau du renseignement et de sécurité au sein de l'administration gouvernementale du Canada : une description (SECRET)* (86/87-03)
4. Alerte de sécurité à l'aéroport d'Ottawa (SECRET)* (86/87-05)
5. Report to the Solicitor General of Canada Concerning CSIS' Performance of its Functions (SECRET)* (87/88-01)
6. Pour corriger une situation : langues officielles et relations de travail au sein du SCRS (NON CLASSIFIÉ)* (86/87-04)
7. Counter-Subversion: SIRC Staff Report (SECRET) (87/88-02)
8. Rapport du CSARS – Sélection des immigrants (SECRET)* (87/88-03)
9. L'usage par le SCRS de ses pouvoirs d'enquête en ce qui concerne le mouvement ouvrier (VERSION PUBLIQUE)* (87/88-04)
10. La Direction de l'évaluation du renseignement : une revue par le CSARS du processus de production (SECRET)* (88/89-01)
11. CSARS – Examen du programme de l'antiterrorisme du SCRS (TRÈS SECRET)* (88/89-02)
12. Rapport présenté au Solliciteur général du Canada sur la protection des biens scientifiques et techniques au Canada : le rôle du SCRS (SECRET)* (89/90-02)
13. SIRC Report on CSIS Activities Regarding the Canadian Peace Movement (SECRET)* (89/90-03)
14. L'examen de la politique et des pratiques du SCRS concernant les divulgations non autorisées d'informations classifiées (SECRET) (89/90-04)
15. Report to the Solicitor General of Canada on Citizenship/Third Party Information (SECRET)* (89/90-05)
16. Modifications à la Loi sur le SCRS : propositions au Comité spécial de la Chambre des communes (NON CLASSIFIÉ) (89/90-06)
17. Rapport sur l'entrevue concernant les Innus et l'enquête sur l'extrémisme autochtone (SECRET)* (89/90-07)
18. Supplement to the Committee's Report on Immigration Screening of January 18, 1988 (SECRET)* (89/90-01)
19. A Review of the Counter-Intelligence Program in the CSIS (TRÈS SECRET)* (89/90-08)
20. Échanges de renseignements avec des organismes canadiens (SECRET)* (90/91-03)
21. Cibles établies en vertu de l'alinéa 2d) – une étude du CSARS sur les opérations restantes de la Direction de l'antisubversion (SECRET) (90/91-06)
22. Études régionales (six études sur une région) (TRÈS SECRET) (90/91-04)
23. Study of CSIS' Policy Branch (CONFIDENTIEL) (90/91-09)

24. Enquêtes, affectation de sources et rapport sur les cibles en vertu de l'alinéa 2b) (TRÈS SECRET) (90/91-05)

25. Communication de renseignements aux services étrangers (TRÈS SECRET)* (90/91-02)

26. Examen par le CSARS des activités du SCRS touchant les Canadiens autochtones (SECRET)* (90/91-07)

27. Enquêtes de sécurité sur les campus universitaires (TRÈS SECRET)* (90/91-01)

28. Report on Multiple Targeting (SECRET) (90/91-08)

29. Revue de l'enquête sur Bull, la Corporation de recherche spatiale et l'Iraq (SECRET) (91/92-01)

30. Rapport sur l'immigration d'Al Mashat au Canada (SECRET)* (91/92-02)

31. East Bloc Investigations (TRÈS SECRET) (91/92-08)

32. Review of CSIS Activities Regarding Sensitive Institutions (TRÈS SECRET) (91/92-10)

33. CSIS and the Association for New Canadians (SECRET) (91/92-03)

34. Échange d'informations et de renseignements entre le Service canadien du renseignement de sécurité et le Centre de la sécurité des télécommunications (TRÈS SECRET)* (91/92-04)

35. Victor Ostrovsky (TRÈS SECRET) (91/92-05)

36. Report on Two Iraqis – Ministerial Certificate Case (SECRET) (91/92-06)

37. Évaluations de la menace, étude en vertu de l'article 40 (SECRET)* (91/92-07)

38. L'attaque contre l'ambassade de l'Iran à Ottawa (TRÈS SECRET)* (92/93-01)

39. "STUDYNT" The Second CSIS Internal Security Case (TRÈS SECRET) (91/92-15)

40. Les cibles du terrorisme national – un examen du CSARS (TRÈS SECRET)* (90/91-13)

41. CSIS Activities with respect to Citizenship Security Screening (SECRET) (91/92-12)

42. The Audit of Section 16 Investigations (TRÈS SECRET) (91/92-18)

43. Activités du SCRS pendant la Guerre du Golfe : entrevues dans la communauté (SECRET) (90/91-12)

44. Examen de l'enquête menée par le SCRS sur un agent clandestin latino-américain – un examen du CSARS (TRÈS SECRET)* (90/91-10)

45. Les activités du SCRS relativement à la destruction de l'avion affecté au vol 182 d'Air India le 23 juin 1985 – un examen du CSARS (TRÈS SECRET)* (91/92-14)

46. Région des Prairies – rapport sur les autorisations d'enquête (chapitre 1) (TRÈS SECRET)* (90/91-11)

47. L'attentat contre Hassan El-Tourabi (SECRET) (92/93-07)

48. Domestic Exchanges of Information (A SIRC Review – 1991/92) (SECRET) (91/92-16)

49. Vérification de la région des Prairies (TRÈS SECRET) (90/91-11)

50. La présumée venue du sheikh Rahman à Ottawa (SECRET) (AT 93-06)

51. Regional Audit (TRÈS SECRET)

52. Examen par le CSARS des bureaux des ALS du Service (Londres et Paris) (SECRET) (91/92-11)

53. The Asian Homeland Conflict (SECRET) (CT 93-03)

54. Intelligence – Source Confidentiality (TRÈS SECRET) (CI 93-03)

55. Domestic Investigations (1) (SECRET) (CT 93-02)

56. Enquêtes menées au Canada (2) (TRÈS SECRET) (AT 93-04)

57. Middle East Movements (SECRET) (CT 93-01)

58. A Review of CSIS' SLO Posts (1992-93) (SECRET) (CT 93-05)

59. Review of Traditional CI Threats (TRÈS SECRET) (CI 93-01)

60. Protecting Science, Technology and Economic Interests (SECRET) (CI 93-04)

61. Domestic Exchanges of Information (SECRET) (CI 93-05)

62. Foreign Intelligence Service for Canada (SECRET) (CI 93-06)

63. The Audit of Section 16 Investigations and Foreign Intelligence Reports (TRÈS SECRET) (CI 93-11)

64. Sources in Government (TRÈS SECRET) (CI 93-09)

65. Regional Audit (TRÈS SECRET) (CI 93-02)

66. The Proliferation Threat (SECRET) (CT 93-07)

67. L'Affaire du Heritage Front, rapport présenté au Solliciteur général du Canada (SECRET)* (AT 94-02)

68. A Review of CSIS' SLO Posts (1993-94) (SECRET) (CT 93-09)

69. Échanges d'information avec des organismes canadiens (enquête du CSARS 1993-1994) (SECRET) (CE 93-08)

70. The Proliferation Threat – Case Examination (SECRET) (CT 94-04)

71. Community Interviews (SECRET) (CT 93-11)

72. Une enquête suivie en matière de contre-espionnage (TRÈS SECRET)* (CE 93-07)

73. Potential for Political Violence in a Region (SECRET) (CT 93-10)

74. A SIRC Review of CSIS' SLO Posts (1994-95) (SECRET) (CT 95-01)

75. Regional Audit (TRÈS SECRET) (CI 93-10)

76. Terrorism and a Foreign Government (TRÈS SECRET) (CT 94-03)

77. Visit of Boutros Boutros-Ghali to Canada (SECRET) (CI 94-04)

78. Review of Certain Foreign Intelligence Services (TRÈS SECRET) (CE 94-02)

79. The Audit of Section 16 Investigations and Foreign Intelligence Reports (TRÈS SECRET) (CI 94-01)

80. Échanges d'information avec des organismes canadiens (enquête du CSARS 1994-1995) (SECRET) (CE 94-03)

81. Alleged Interference in a Trial (SECRET) (CT 95-04)

82. CSIS and a "Walk-In" (TRÈS SECRET) (CI 95-04)

83. A Review of a CSIS Investigation relating to a Foreign State (TRÈS SECRET) (CI 95-02)

84. The Audit of Section 16 Investigations and Foreign Intelligence Reports (TRÈS SECRET) (CI 95-05)

85. Vérification régionale (TRÈS SECRET) (AT 95-02)

86. A Review of Investigations of Emerging Threats (TRÈS SECRET) (CI 95-03)

87. Domestic Exchanges of Information (SECRET) (CI 95-01)

88. Homeland Conflict (TRÈS SECRET) (CT 96-01)

89. Vérification régionale (TRÈS SECRET) (CE 96-01)

90. La gestion des sources humaines (TRÈS SECRET) (CE 96-03)

91. Economic Espionage I (SECRET) (CI 96-02)

92. Economic Espionage II (TRÈS SECRET) (CI 96-02)

93. Audit of Section 16 Investigations and Foreign Intelligence Reports 1996-1997 (TRÈS SECRET) (CI 96-04)

94. Urban Political Violence (SECRET) (SIRC 1997-01)

95. Domestic Exchanges of Information (1996-97) (SECRET) (SIRC 1997-02)

96. Conflit étranger, partie I (SECRET) (CSARS 1997-03)

97. Regional Audit (TRÈS SECRET) (SIRC 1997-04)

98. CSIS Liaison with Foreign Agencies (TRÈS SECRET) (SIRC 1997-05)

99. Spy Case (TRÈS SECRET) (SIRC 1998-02)

100. Enquêtes menées au Canada (TRÈS SECRET) (CSARS 1998-03)

101. Coopération du SCRS avec la Gendarmerie royale du Canada - partie I (SECRET)* (CSARS 1998-04)

102. Source Review (TRÈS SECRET) (SIRC 1998-05)

103. Interagency Cooperation Case (TRÈS SECRET) (SIRC 1998-06)

104. A Case of Historical Interest (TRÈS SECRET) (SIRC 1998-08)

105. Le rôle du SCRS dans le filtrage de sécurité des demandes d'immigration (SECRET) (AT 95-06)

106. Un conflit étranger, partie II (TRÈS SECRET) (CSARS 1997-03)

107. Review of Transnational Crime (SECRET) (SIRC 1998-01)

108. Coopération du SCRS avec la GRC - partie II (SECRET)* (CSARS 1998-04)

109. Audit of Section 16 Investigations and Foreign Intelligence 1997-98 (TRÈS SECRET) (SIRC 1998-07)

110. Review of Intelligence Production (SECRET) (SIRC 1998-09)

111. Regional Audit (TRÈS SECRET) (SIRC 1998-10)

112. CSIS Liaison with Foreign Agencies (TRÈS SECRET) (SIRC 1998-11)

113. Allégations d'un ancien employé du SCRS (TRÈS SECRET)* (CSARS 1998-12)

114. CSIS Investigations on University Campuses (SECRET) (SIRC 1998-14)

115. Review of Foreign Intelligence Activities in Canada (TRÈS SECRET) (SIRC 1998-15)

116. Files (TRÈS SECRET) (SIRC 1998-16)

117. Audit of Section 16 Investigations and Foreign Intelligence (TRÈS SECRET) (SIRC 1999-01)

118. A Long-Running Counter Intelligence Investigation (TRÈS SECRET) (SIRC 1999-02)

119. Domestic Exchanges of Information (TRÈS SECRET) (SIRC 1999-03)

120. Proliferation (TRÈS SECRET) (SIRC 1999-04)

121. Observations du CSARS sur le projet de loi C-31 dont est actuellement saisi le Parlement (PROTÉGÉ)* (SIRC 1999-05)

122. Domestic Targets (TRÈS SECRET) (SIRC 1999-06)

123. Terrorist Fundraising (TRÈS SECRET) (SIRC 1999-07)

124. Regional Audit (TRÈS SECRET) (SIRC 1999-08)

125. Foreign State Activities (TRÈS SECRET) (SIRC 1999-09)

126. Le Projet Sidewinder (TRÈS SECRET)* (SIRC 1999-10)

127. Security Breach (TRÈS SECRET) (SIRC 1999-11)

128. Domestic Exchanges of Information 1999-2000 (TRÈS SECRET) (SIRC 2000-01)

129. Audit of Section 16 Investigations and Foreign Intelligence Reports 1999-2000 (TRÈS SECRET) (SIRC 2000-02)

130. CSIS Liaison with Foreign Agencies (TRÈS SECRET) (SIRC 2000-03)

131. Regional Audit (TRÈS SECRET) (SIRC 2000-04)

132. Warrant Review (TRÈS SECRET) (SIRC 2000-05)

133. Review of CSIS Briefs to Citizenship and Immigration Canada 1999-2000 (TRÈS SECRET) (SIRC 2001-02)

134. CSIS Investigation of Sunni Islamic Extremism (TRÈS SECRET) (SIRC 2002-01)

135. Source Recruitment (TRÈS SECRET) (SIRC 2001-01)

136. Collection of Foreign Intelligence (TRÈS SECRET) (SIRC 2001-05)

137. Domestic Extremism (TRÈS SECRET) (SIRC 2001-03)

138. CSIS Liaison with Foreign Agencies: Audit of an SLO Post (TRÈS SECRET) (SIRC 2001-04)

139. Warrant Review (TRÈS SECRET) (SIRC 2001-06)

140. Rapport spécial sur des allégations concernant une personne (TRÈS SECRET)*

141. Audit of Section 16 and Foreign Intelligence Reports (TRÈS SECRET) (SIRC 2002-02)

142. Review of the Ahmed Ressam Investigation (TRÈS SECRET) (SIRC 2002-03)

143. Lawful Advocacy, Protest and Dissent Versus Serious Violence Associated with the Anti-Globalization Movement (TRÈS SECRET) (SIRC 2002-04)

144. Regional Audit (TRÈS SECRET) (SIRC 2002-05)

145. Rapport spécial (2002-2003) sur des allégations concernant une personne (TRÈS SECRET)*

146. Front End Screening Program (TRÈS SECRET) (SIRC 2003-01)

147. CSIS Section 12 Operational Activity Outside Canada (TRÈS SECRET) (SIRC 2003-02)

148. Review of a Counter Intelligence Investigation (TRÈS SECRET) (SIRC 2003-03)

149. Review of a Counter Proliferation Investigation (TRÈS SECRET) (SIRC 2003-04)

150. CSIS Liaison with Foreign Agencies: Review of a Security Liaison Post (TRÈS SECRET) (SIRC 2003-05)